



SYENSQO

Rapport Financier

Neuf Mois 2024



Informations réglementées

Publiées le 5 novembre 2024 à 7h00 CEST

Table des matières

ANALYSE DES RÉSULTATS SOUS-JACENTS.....	3
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	10
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS [1].....	14
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS.....	18
GLOSSAIRE.....	29

Note préliminaire

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente également d'autres indicateurs de performance (« sous-jacents ») afin de fournir une indication plus cohérente et comparable de la performance financière sous-jacente et de la situation financière du Groupe, ainsi que des flux de trésorerie. Ces indicateurs offrent une vision équilibrée des activités du groupe et sont jugés utiles par les investisseurs, les analystes et les agences de notation de crédit, dans la mesure où ils fournissent des informations pertinentes sur la performance, la position bilancielle ou les flux de trésorerie passés ou futurs du groupe. Ces indicateurs sont généralement utilisés dans le secteur dans lequel Syensqo opère et constituent donc une aide utile pour les investisseurs qui souhaitent comparer la performance du groupe à celle de ses pairs. Les indicateurs de performance sous-jacents ajustent les chiffres IFRS pour tenir compte des impacts non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) liés aux acquisitions, des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classées en tant que capitaux propres en IFRS, mais traitées comme de la dette dans les états sous-jacents, des dépréciations d'actifs et d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la distorsion de l'analyse de la performance sous-jacente du Groupe. Sauf indication contraire, les commentaires sur les résultats présentés en pages 3 à 9 se réfèrent aux données sur une base sous-jacente.

ANALYSE DES RÉSULTATS SOUS-JACENTS

Sous-jacents (millions €)	T3 2024	T3 2023	T2 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	9M 2024	9M 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	1,633	1,629	1,708	0.2%	1.6%	-4.4%	4,965	5,257	-5.6%	-4.1%
Marge brute (€)	572	592	582	-3.4%	-	-1.7%	1,737	1,890	-8.1%	-
Marge brute (%)	35.0%	36.4%	34.1%	-130 bps	-	100 bps	35.0%	35.9%	-100 bps	-
EBITDA	374	418	378	-10.5%	-7.9%	-0.9%	1,114	1,324	-15.8%	-13.3%
Marge d'EBITDA	22.9%	25.7%	22.1%	-280 bps	-	80 bps	22.4%	25.2%	-270 bps	-
Cash flow opérationnel	210	423	43	-50.4%	-	388%	497	1,080	-54.0%	-
Op. cash flow hors paiement de €167m au NJDEP	n.a.	423	210	n.a.	-	n.a.	664	1,080	-38.6%	-
Free Cash Flow	27	216	-120	-87.5%	-	-123%	65	483	-86.5%	-
FCF hors paiement de €167m au NJDEP	n.a.	216	47	n.a.	-	n.a.	232	483	-52.0%	-
Conversion en cash (LTM)	69%	n.a.	77%	n.a.	-	-800 bps	n.a.	n.a.	n.a.	-
Conv. en cash (LTM) hors paiement de €167m au NJDEP	81%	n.a.	88%	n.a.	-	-700 bps	n.a.	n.a.	n.a.	-
ROCE (LTM)	8.1%	n.a.	8.8%	n.a.	-	-70 bps	n.a.	n.a.	n.a.	-

Faits marquants

- **Le chiffre d'affaires net** de €1,6 milliard a augmenté de 2% organiquement sur un an, porté par la hausse des volumes dans les Materials et Consumer & Resources. Performance soutenue dans Composite Materials et Novincare, avec une croissance respective du chiffre d'affaires net de 14% et 10% en glissement annuel ;
- **L'EBITDA sous-jacent** de €374 millions, globalement stable séquentiellement, inclut un impact net des prix de €-12 millions ;
- **La marge d'EBITDA** de 22,9% a augmenté d'environ 80 points de base séquentiellement, portée par l'amélioration dans les deux segments, Materials et Consumer & Resources ;
- **Le bénéfice net sous-jacent** s'élève à €162 millions ;
- **Le cashflow opérationnel** s'élève à €210 millions ; Free cash flow à €27 millions, avec un taux de conversion de 81%¹ ;
- **Bilan : dette nette** de €1,9 milliard, globalement stable séquentiellement ; ratio de levier de 1,3x ;
- **Programme structuré de rachat d'actions** pour le plan d'intéressement à long terme de €75 millions à un prix moyen de €75,64 par action ;
- **Nouveau programme de rachat d'actions** de €300 millions annoncé à la fin du T3.
- **Mise à jour des perspectives pour l'ensemble de l'année** afin de tenir compte de l'impact de la grève chez Boeing.

Dr. Ilham Kadri, CEO

"Dans un contexte de d'incertitude macroéconomique impactant la demande, je suis heureuse que nous ayons renoué avec la croissance de notre chiffre d'affaires et nos volumes au troisième trimestre par rapport à l'an dernier, porté principalement par Composite Materials et Novincare. Nous avons également enregistré un nouveau trimestre avec des marges robustes dans la plupart de nos activités, ainsi qu'une amélioration séquentielle dans les deux segments, sous l'impulsion de Specialty Polymers, Technology Solutions et Novincare.

Le recentrage renforcé depuis la séparation nous a permis d'accélérer notre stratégie de création de valeur pour les actionnaires. Cela s'est traduit par une plus grande flexibilité dans l'allocation de notre capital, la priorisation de nos investissements vers les opportunités de croissance les plus attractives et l'examen continu de nos coûts. Maintenant que nous voyons plus clairement nos besoins et la manière dont nous pouvons mieux servir nos clients, nous prévoyons de mettre en place des mesures d'efficacité afin d'améliorer davantage notre levier opérationnel et soutenir ainsi notre plan à moyen terme.

Encouragé par une solide position financière, notre conseil d'administration a également approuvé, à la fin du trimestre, un nouveau programme de rachat d'actions de €300 millions, que nous prévoyons de lancer immédiatement."

[Inscrivez-vous au webcast prévu à 14h00 CEST](#) - [Rapport financier](#) - [Calendrier financier](#)

¹ Excluant le paiement de €167 millions au Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey effectué au T2 2024

Perspectives 2024

Bien que nous prévoyions une croissance continue des volumes en glissement annuel au T4 2024, plusieurs de nos marchés finaux continuent d'être affectés par les incertitudes macroéconomiques et sectorielles persistantes, notamment dans l'automobile et l'aéronautique.

En outre, nos perspectives tiennent compte de la saisonnalité du quatrième trimestre ainsi que de l'impact attendu sur l'EBITDA et le cash flow de la grève chez Boeing et de l'interruption de la chaîne d'approvisionnement qui en découle.

Par conséquent, nos perspectives pour l'ensemble de l'année 2024 sont désormais les suivantes :

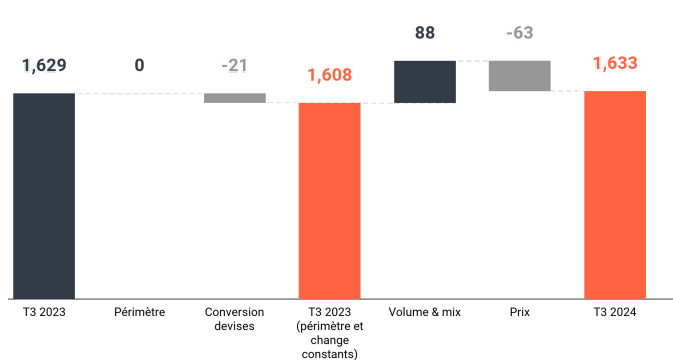
- **EBITDA sous-jacent** : dans une fourchette de €1,4 à €1,44 milliards ;
- **Dépenses d'investissement** : dans une fourchette de €600 à €650 millions ;
- **Free cash flow** : environ €400 millions, en excluant le paiement de €167 millions fait au Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey en avril 2024.

Analyse des résultats

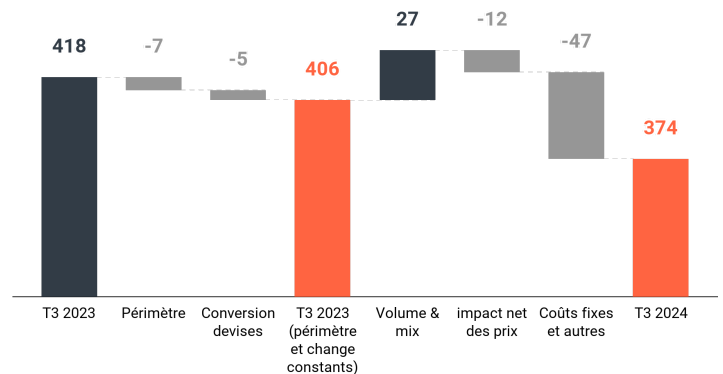
Compte de résultat

Sous-jacents (millions €)	T3 2024	T3 2023	T2 2024	Var. annuelle	Var. séquentielle	9M 2024	9M 2023	Var. annuelle
Chiffre d'affaires net	1,633	1,629	1,708	0.2%	-4.4%	4,965	5,257	-5.6%
Marge brute (€)	572	592	582	-3.4%	-1.7%	1,737	1,890	-8.1%
Marge brute (%)	35.0%	36.4%	34.1%	-130 bps	100 bps	35.0%	35.9%	-100 bps
EBITDA	374	418	378	-10.5%	-0.9%	1,114	1,324	-15.8%
Marge EBITDA	22.9%	25.7%	22.1%	-280 bps	80 bps	22.4%	25.2%	-270 bps
EBIT	243	302	250	-19.4%	-2.6%	745	978	-23.9%
Charges financières nettes	-32	-64	-43	-49.5%	-25.6%	-111	-131	-15.3%
Impôts sur le revenu	-49	-59	-49	-17.7%	0.0%	-158	-197	-20.0%
Bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo	162	177	159	-8.8%	1.6%	477	647	-26.3%
Résultat de base par action (en €)	1.55	1.68	1.48	-7.8%	4.4%	4.54	6.11	-25.8%

Bridges chiffre d'affaires net (€ million)



Bridge EBITDA sous-jacent (€ million)



Le **chiffre d'affaires net** du T3 2024 s'est établi à €1 633 millions, stable sur un an, mais en hausse organique de 2% par rapport au T3 2023. Cette augmentation en glissement annuel a été portée par des volumes plus élevés, et plus particulièrement dans les activités Novecare et Composite Materials, partiellement compensée par une baisse des prix, notamment dans les activités Specialty Polymers et Novecare.

Sur une base séquentielle, le chiffre d'affaires net publié a diminué de 4% par rapport au T2 2024, en raison de volumes plus faibles dans la plupart des activités. Les prix sont restés stables d'un trimestre à l'autre.

La **Marge brute** de €572 millions au T3 2024, en baisse de 3% sur un an par rapport au T3 2023, est principalement due à la baisse de la marge brute dans le segment Materials.

En glissement annuel, la marge brute de 35% a diminué de 130 points de base. Cette baisse est principalement due à une marge brute plus faible dans le segment Consumer & Resources.

L'**EBITDA sous-jacent** de €374 millions au T3 2024 a diminué de 11% sur un an, ou de 8% organiquement, par rapport au T3 2023. Cette baisse s'explique par des coûts fixes plus élevés et une baisse des prix nets,

partiellement compensés par des volumes en hausse. Sur un an, la performance de l'EBITDA sous-jacent en glissement annuel a été négativement impactée pour environ €10 millions par des dissynergies liées à la scission partielle de Solvay.

Sur une base séquentielle, l'EBITDA sous-jacent a diminué de 1% sur un an par rapport au T2 2024. Cette légère baisse est principalement due à une augmentation des dépenses dans Corporate & Business Services, presque entièrement compensée par un EBITDA sous-jacent plus élevé dans Materials.

La **marge d'EBITDA sous-jacent** de 22,9% au T3 2024 a diminué d'environ 280 points de base par rapport au T3 2023, en raison de l'augmentation des dépenses dans le segment Corporate & Business Services et, dans une moindre mesure, de la baisse de la marge d'EBITDA sous-jacent dans le segment Materials.

Sur une base séquentielle, la marge d'EBITDA sous-jacent a augmenté d'environ 80 points de base, principalement en raison d'une marge plus élevée et d'une amélioration du mix dans les segments Materials et Consumer & Resources.

Cash flow et dette nette

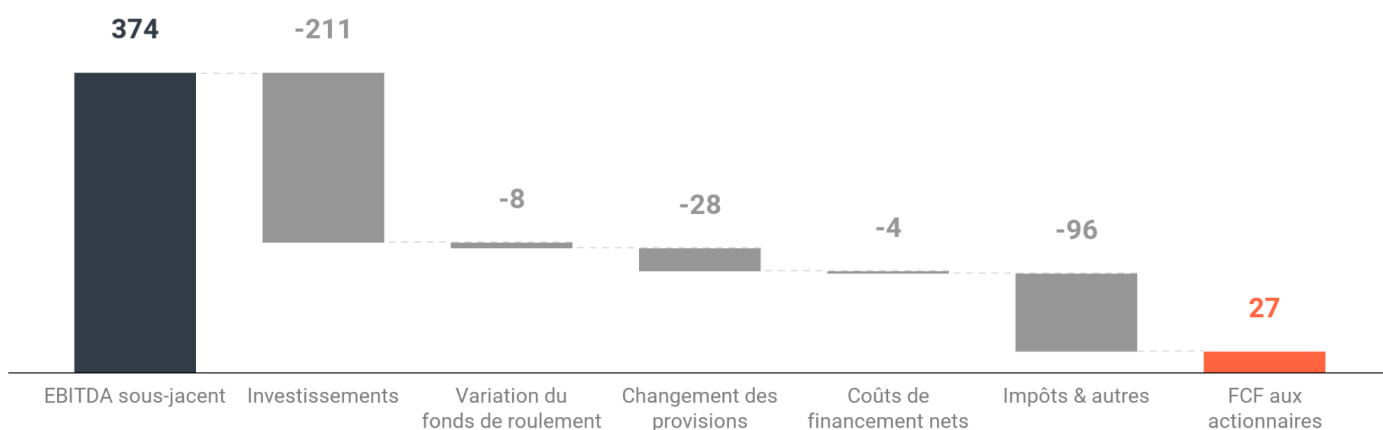
Le cash flow opérationnel s'est élevé à €210 millions au T3 2024, incluant une sortie de trésorerie de €8 millions liée aux variations du fonds de roulement et €61 millions de paiements d'impôts sur le revenu.

La conversion en cash définie comme (l'EBITDA sous-jacent +/- les variations du fonds de roulement - les dépenses d'investissement de maintenance) / (l'EBITDA sous-jacent) ressort à 69% en glissement sur 12 mois, ou 81% en excluant le paiement au NJDEP encouru au T2 2024.

Le free cash flow disponible pour les actionnaires ressort à €27 millions au T3 2024. Il comprend €211 millions de dépenses d'investissement, dont €94 millions de maintenance et €117 millions de croissance.

Le cash et les équivalents de cash totalisent €647 millions à la fin du T3 2024.

Bridge Free cash flow (millions €)



La Dette financière nette sous-jacente s'élevait à €1 895 millions à la fin du T3 2024, contre €1 584 millions à la fin de 2023, et était relativement stable par rapport à la fin du T2 2024, résultant en un ratio de levier de 1,3x et un ratio d'endettement de 22%. L'augmentation par rapport à la fin de 2023 était principalement due au paiement de €167 millions au Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey et au versement de dividendes de €154 millions, partiellement compensés par un free cash flow positif.

Sous-jacents (millions €)	T3 2024	Fin 2023	Var. annuelle
Dette brute	2,633	2,813	-6.4%
Cash et les équivalents de cash	738	1,229	-40.0%
Dette nette	1,895	1,584	19.6%
Ratio de levier	1.3	1.0	0.3x
Taux d'endettement	21.5%	18.2%	330 bps

Les provisions ont diminué de €240 millions au T3 2024 pour atteindre €836 millions, principalement en raison du reclassement du règlement avec le NJDEP (€167 millions) à la fin du mois de mars en tant qu'autres passifs courants, suite à l'approbation du tribunal le 1er mars 2024, puis au paiement intervenu en avril 2024.

(millions €)	31 décembre, 2023	Paiements	Nouvelles provisions	Dénouement de provisions	Rendement des actifs	Réévaluations	Changement de périmètre et autres	31 septembre 2024	Variation
Avantages du personnel	-373	28	-3	-70	78	-25	0	-365	8
Environnement	-500	40	8	-14	0	4	167	-296	204
Restructurations et autres	-202	31	-24	0	0	1	20	-175	27
Total	-1,076	99	-20	-84	78	-21	186	-836	240

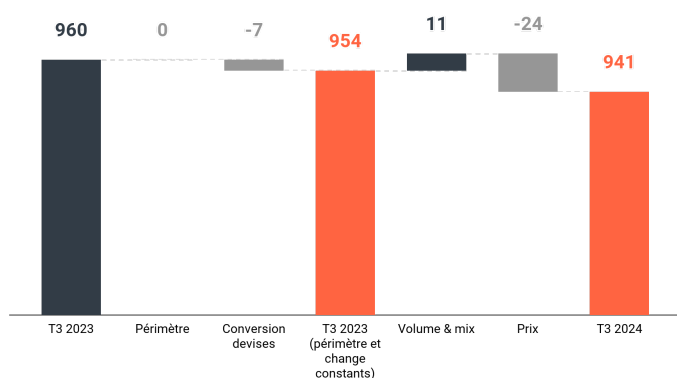
Performance par segment

Materials (58% du chiffre d'affaires net, 71% de l'EBITDA sous-jacent*)

* Excluant la contribution de Corporate & Business Services

Sous-jacents (millions €)	T3 2024	T3 2023	T2 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	9M 2024	9M 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	941	960	988	-2.1%	-1.4%	-4.8%	2,869	3,077	-6.8%	-5.6%
Specialty Polymers	649	702	679	-7.6%	-6.9%	-4.4%	1,979	2,299	-13.9%	-12.5%
Composite Materials	292	258	309	13.0%	13.5%	-5.6%	889	778	14.3%	14.3%
EBITDA	307	325	303	-5.4%	-4.9%	1.5%	921	1,051	-12.4%	-12.1%
Marge d'EBITDA	32.7%	33.8%	30.6%	-110 bps	-	200 bps	32.1%	34.2%	-210 bps	-

Bridge chiffre d'affaires net Materials (€ million)



Le **chiffre d'affaires net** de €941 millions au T3 2024 a diminué de 2% sur un an, ou de 1% organiquement, par rapport au T3 2023. La baisse en glissement annuel est principalement due à la baisse des prix dans Specialty Polymers. Cette baisse a été partiellement compensée par une forte croissance du chiffre d'affaires net chez Composite Materials, grâce à des prix et des volumes plus élevés.

Sur une base séquentielle, le chiffre d'affaires net du segment Materials a chuté de 5% par rapport au deuxième trimestre 2024, avec des baisses à la fois dans Specialty Polymers et, dans une moindre mesure, dans Composite Materials.

Le chiffre d'affaires net de **Specialty Polymers** ressort à €649 millions au T3 2024, en recul d'environ 8% sur un an, ou de 7% organiquement, par rapport au T3 2023. Cette diminution est due à la baisse des prix, les volumes étant quasiment stables en glissement annuel. La baisse en glissement annuel est principalement due aux marchés finaux de l'automobile et de la santé, ainsi qu'à l'abandon progressif de certains produits à base de tensioactifs fluorés, partiellement compensés par la croissance des marchés finaux de la construction et de l'électronique.

Le chiffre d'affaires net de **Composite Materials** ressort à €292 millions au T3 2024 en augmentation de 13% sur un an, ou d'environ 14% organiquement, par rapport au T3 2023. La croissance a été tirée par l'augmentation des prix et des volumes, les applications de l'aéronautique civile et de l'espace et la défense ayant contribué à la forte performance d'une année sur l'autre.

EBITDA sous-jacent à €307 millions au T3 2024, en baisse de 5% à la fois sur un an et organiquement par rapport au T3 2023, principalement en raison d'un EBITDA sous-jacent plus faible dans Specialty Polymers, dû à une augmentation des coûts fixes en glissement annuel et, dans une moindre mesure, à des volumes plus faibles. Ce recul a été partiellement compensé par un EBITDA sous-jacent plus élevé dans Composite Materials, soutenu par des prix nets positifs et une augmentation des volumes.

Les prix nets dans Materials ont augmenté en glissement annuel portés à la fois par Composite Materials et Specialty Polymers.

Sur une base séquentielle, l'EBITDA sous-jacent du segment a augmenté de 2% sur un an par rapport au T2 2024, en raison d'un EBITDA sous-jacent plus élevé dans Specialty Polymers, partiellement compensé par un EBITDA sous-jacent plus faible dans Composite Materials.

La marge d'EBITDA sous-jacent de 32,7% au T3 2024 a diminué d'environ 110 points de base par rapport au T3 2023. Cette baisse est principalement due à un mix des ventes défavorable, Composite Materials ayant enregistré une croissance plus forte en glissement annuel que Specialty Polymers. Ceci a été partiellement compensé par une amélioration de la marge de Composite Materials.

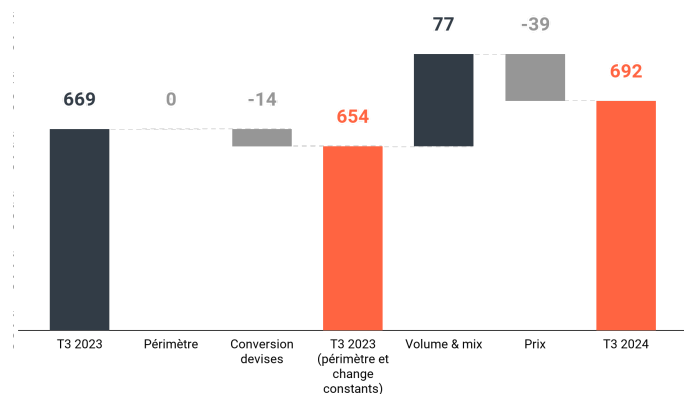
En séquentiel, la marge d'EBITDA sous-jacente a augmenté d'environ 200 points de base par rapport au T2 2024, grâce à une marge plus élevée dans Specialty Polymers.

Consumer & Resources (42% du chiffre d'affaires net, 29% de l'EBITDA sous-jacent*)

* Excluant la contribution de Corporate & Business Services

Sous-jacents (millions €)	T3 2024	T3 2023	T2 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	9M 2024	9M 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	692	669	720	3.5%	5.8%	-3.9%	2,096	2,176	-3.7%	-1.9%
Novecare	353	325	350	8.4%	10.4%	0.8%	1,051	1,049	0.1%	1.4%
Technology Solutions	162	159	182	1.8%	5.6%	-11.2%	498	516	-3.7%	-1.6%
Aroma Performance	75	82	83	-7.6%	-7.3%	-9.5%	240	269	-10.8%	-9.6%
Oil & Gas	102	103	105	-0.8%	1.9%	-2.6%	308	341	-9.8%	-6.7%
EBITDA	125	120	125	4.5%	9.8%	0.2%	357	378	-5.7%	-2.1%
Marge d'EBITDA	18.1%	17.9%	17.4%	20 bps	-	70 bps	17.0%	17.4%	-40 bps	-

Bridge chiffre d'affaires net Consumer & Resources (€ million)



Le **chiffre d'affaires net** de €692 millions au T3 2024 a augmenté de 4% sur un an et de 6% organiquement par rapport au T3 2023, grâce à l'augmentation des volumes sur l'ensemble de nos activités, en particulier dans Novecare. Ceci a été partiellement compensé par une baisse des prix, particulièrement dans Novecare et Aroma.

En glissement séquentiel, le chiffre d'affaires net de Consumer & Resources a diminué de 4% par rapport au T2 2024, principalement en raison de la baisse du chiffre d'affaires net de Technology Solutions et d'Aroma.

Le chiffre d'affaires net de **Novecare** de €353 millions au T3 2024 a augmenté de 8% sur un an et de 10% organiquement par rapport au T3 2023. Cette croissance d'une année sur l'autre est due à la hausse généralisée des volumes, en particulier dans les marchés finaux de l'agroalimentaire, la consommation, les applications industrielles et liées à la chimie, et la construction. Elle a été partiellement compensée par la baisse des prix, notamment sur les marchés finaux de l'agroalimentaire et de la consommation

Le chiffre d'affaires net de **Technology Solutions** de €162 millions au T3 2024 a augmenté de 2% sur un an, ou de 6% organiquement, par rapport au T3 2023, grâce à l'augmentation des volumes à la fois dans les solutions minières et dans les additifs pour polymères.

Le chiffre d'affaires net d'**Aroma Performance** de €75 millions au T3 2024 a diminué de 8% sur un an, ou de 7% organiquement, par rapport au troisième trimestre 2023. Cette évolution est due à la baisse des prix.

Le chiffre d'affaires net d'**Oil & Gas** de €102 millions au T3 2024 est resté quasiment stable sur un an, mais a augmenté de 2% organiquement par rapport au T3 2023. Cette augmentation est due à la hausse des volumes, partiellement compensée par une légère baisse des prix

L'**EBITDA sous-jacent** de €125 millions au T3 2024 a augmenté de 4% sur un an, ou de 10% organiquement, par rapport au T3 2023, principalement grâce à l'augmentation de l'EBITDA sous-jacent de Technology Solutions.

En glissement séquentiel, l'EBITDA sous-jacent du segment est resté inchangé par rapport au T2 2024. La hausse de l'EBITDA sous-jacent de Technology Solutions, en particulier dans les solutions minières, ainsi que de Novecare ont été compensées par la baisse dans Aroma et, dans une moindre mesure, dans Oil & Gas.

La **marge d'EBITDA sous-jacent** de 18,1% a légèrement augmenté par rapport au T3 2023, grâce à un mix des ventes favorable ainsi qu'une marge plus élevée pour Technology Solutions, compensés par la baisse de la marge dans Aroma et Oil & Gas.

En glissement séquentiel, la marge d'EBITDA sous-jacent a augmenté d'environ 70 points de base, grâce à l'amélioration des marges de Technology Solutions et, dans une moindre mesure, de Novecare.

Corporate & Business Services

Sous-jacents (millions €)	T3 2024	T3 2023	T2 2024	Var. annuelle	Var. organique	Var. séquentielle	9M 2024	9M 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	0	0	0	n.m.	n.m.	n.m.	0	3	n.m.	n.m.
EBITDA	-59	-27	-50	120.8%	86.8%	16.8%	-163	-105	54.8%	29.2%

Le segment Corporate & Business Services a eu une contribution négative de €59 millions à l'EBITDA de Syensqo au T3 2024, soit une augmentation de €32 millions en glissement annuel par rapport au T3 2023, principalement en raison des dissynergies attendues liées à la scission partielle de Solvay, de l'augmentation des coûts centraux, ainsi que de l'augmentation des dépenses liées aux plateformes de croissance.

Chiffres clés IFRS

(millions €)	IFRS			Sous-jacents			
	T3 2024	T3 2023	Var. annuelle	T3 2024	T3 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	1,633	1,629	0.2%	1,633	1,629	0.2%	1.6%
EBITDA	352	414	-15.0%	374	418	-10.5%	-7.9%
Marge EBITDA	21.6%	25.4%	-390 bps	22.9%	25.7%	-280 bps	-
EBIT	188	263	-28.3%	243	302	-19.4%	-
Charges financières nettes	-35	-60	-41.5%	-32	-64	-49.5%	-
Charges d'impôt sur le revenu	-153	-99	54.2%	-49	-59	-17.7%	-
Bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo	-1	102	n.m.	162	177	-8.8%	-
EPS de base (en €)	0.00	0.97	n.m.	1.55	1.68	-7.8%	-

(millions €)	IFRS			Sous-jacents			
	9M 2024	9M 2023	Var. annuelle	9M 2024	9M 2023	Var. annuelle	Var. organique
Chiffre d'affaires net	4,965	5,257	-5.6%	4,965	5,257	-5.6%	-4.1%
EBITDA	1,005	1,106	-9.1%	1,114	1,324	-15.8%	-13.3%
Marge EBITDA	20.2%	21.0%	-80 bps	22.4%	25.2%	-270 bps	-
EBIT	535	658	-18.7%	745	978	-23.9%	-
Charges financières nettes	-100	-126	-20.7%	-111	-131	-15.3%	-
Charges d'impôt sur le revenu	-308	-128	141.3%	-158	-197	-20.0%	-
Bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo	128	402	-68.1%	477	647	-26.3%	-
EPS de base (en €)	1.22	3.80	-67.8%	4.54	6.11	-25.8%	-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance

Syensqo utilise des indicateurs alternatifs de performance pour mesurer sa performance financière, tels que décrits ci-dessous. Syensqo estime que ces mesures sont utiles pour analyser et expliquer les changements et tendances de ses résultats d'exploitation, car ils permettent de comparer la performance de manière cohérente. Les définitions des différentes mesures présentées ici sont incluses dans le glossaire à la fin de ce rapport financier.

Taux d'imposition sous-jacent

(en M€)		9M 2024	9M 2023
Profit / perte (-) de la période avant impôts	a	634	847
Résultat des entreprises associées & coentreprises	b	14	20
Impôts sur le résultat	c	-158	-197
Taux d'imposition sous-jacent	d = -c/(a-b)	25.4%	23.8%

Free cash flow (FCF)

(en M€)		T3 2024	T3 2023	9M 2024	9M 2023
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	a	210	423	497	1080
dont flux de trésorerie liés à la Scission Partielle et à la gestion du portefeuille et exclus du Free Cash Flow	b	-33	-12	-96	-15
Flux de trésorerie des activités d'investissement	c	-198	118	-466	191
dont variation des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay	d	0	302	0	560
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	e	-4	-0	-10	-52
Acquisition (-) de filiales	f	-1	0	-4	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	g	-1	-5	-3	-12
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et parties liées	h	-4	-5	-4	142
Cession (+) de filiales et participations	i	5	4	8	9
Coûts corporate après impôt	j	0	-14	0	-40
Paiement de passifs locatifs	k	-17	-9	-44	-37
Free cash flow	l = a-b+c-d-e-f-g-h-i+j+k	32	234	96	563
Intérêts nets reçus/(payés)	m	-4	-11	-26	-72
Coupons payés sur obligations hybrides perpétuelles	n	0		-13	
Injections de capital payées / reçues aux / de la part des intérêts non contrôlés	o	0		9	
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	m	-1	-8	-1	-8
FCF aux actionnaires Syensqo	p = l+m+n+o	28	216	65	483
FCF aux actionnaires Syensqo des activités poursuivies (LTM)	q	30		30	
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies (12 derniers mois)	r	-1		-1	
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	s	1,408		1,408	
Ratio de conversion en FCF (12 derniers mois)	t = (q-r)/s	2.2%		2.2%	

Fonds de roulement net

(en M€)		30 septembre	31 décembre
Stocks	a	1,278	1,244
Créances commerciales	b	956	907
Autres créances courantes	c	311	385
Dettes commerciales	d	-885	-918
Autres passifs courants	e	-403	-417
Fonds de roulement net	f = a+b+c+d+e	1,257	1,201
Chiffre d'affaires trimestriel	g	1,688	1,601
Chiffre d'affaires trimestriel annualisé	h = 4*g	6,753	6,404
Fonds de roulement net / chiffre d'affaires trimestriel	i = f / h	18.6%	18.8%

Investissements et Conversion en cash

(en M€)		T3 2024	T3 2023	9M 2024	9M 2023
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	a	-170	-157	-388	-449
dont les dépenses d'investissement relatives à la scission partielle et exclues du Free Cash Flow	b	-4	-0	-10	-52
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	c	-29	-21	-83	-57
Paiement de passifs locatifs	d	-17	-9	-44	-37
Investissements	e = a-b+c+d	-211	-187	-505	-491
Investissements (LTM)		-861	n.a.	-861	n.a.
dont investissements de subsistance (LTM)	f	-352	n.a.	-352	n.a.
dont investissements de croissance (LTM)		-509	n.a.	-509	n.a.
Variation du fonds de roulement (LTM)	g	-87	n.a.	-87	n.a.
EBITDA sous-jacent (LTM)	h	1,408	n.a.	1,408	n.a.
Conversion en cash (LTM)	i = (f+g+h)/h	69%	n.a.	69%	n.a.
Conversion en cash (LTM) excluant le paiement de €167mn au NJDEP	j = (f + g + h + 167) / h	81%	n.a.	81%	n.a.

Dettes nettes financières

(en M€)		2024	2023
		30 septembre	31 décembre
Dettes financières non courantes	a	-1,741	-2,159
Dettes financières courantes	b	-393	-154
Dettes brutes IFRS	c = a+b	-2,133	-2,313
Dettes brutes sous-jacentes	d = c+h	-2,633	-2,813
Autres instruments financiers	e	90	78
Trésorerie & équivalents de trésorerie	f	647	1,150
Trésorerie et équivalents de trésorerie totaux	g = e+f	738	1,229
Dettes nettes IFRS	i = c+g	-1,395	-1,084
Obligations hybrides perpétuelles	h	-500	-500
Dettes nettes sous-jacentes	j = i+h	-1,895	-1,584
EBITDA sous-jacent (12 derniers mois)	k	1,408	1,618
Ratio de levier sous-jacent	l = -j/k	1.3	1.0

ROCE

(en M€)		9M 2024	9M 2023
		Tel que calculé	Tel que calculé
EBIT (LTM)	a	900	n.a.
Impact comptable des Novation des couvertures énergie et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	b	-133	n.a.
Numérateur	c = a+b	766	n.a.
Fonds de roulement - industriel	d	1,336	n.a.
Fonds de roulement - autre	e	-87	n.a.
Immobilisations corporelles	f	3,527	n.a.
Immobilisations incorporelles	g	1,661	n.a.
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	h	195	n.a.
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	i	205	n.a.
Autres participations	j	15	n.a.
Goodwill	k	2,602	n.a.
Dénominateur	l = d+e+f+g+h+i+j+k	9,455	n.a.
ROCE	m = c/l	8.1%	n.a.

Rapprochement des indicateurs sous-jacents du compte de résultat

Outre les comptes IFRS, Syensqo présente des indicateurs de performance du compte de résultat sous-jacent afin de fournir une vue plus complète permettant les comparaisons de la performance économique du Groupe. Ces chiffres IFRS sont ajustés des impacts non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) liés aux acquisitions, des coupons des obligations hybrides perpétuelles, classés en tant que capitaux propres en IFRS, mais traités comme de la dette dans les états sous-jacents, et d'autres éléments afin de fournir des indicateurs évitant la distorsion de l'analyse et permettant la lecture de la performance sous-jacente du Groupe et la comparabilité des résultats dans le temps.

Compte de résultat consolidé T3 (en M€)	T3 2024			T3 2023		
	IFRS	Ajustements	Sous-jacent	IFRS	Ajustements	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	1,688	-	1,688	1,675	-	1,675
dont autres produits de l'activité	56	-	56	46	-	46
dont chiffre d'affaires net	1,633	-	1,633	1,629	-	1,629
Coût des ventes	-1,116	-	-1,116	-1,083	-	-1,083
Bénéfice brut	572	-	572	592	-	592
Frais commerciaux	-75	-	-75	-71	-	-71
Frais administratifs	-174	0	-174	-120	-18	-138
Frais de recherche & développement	-86	-	-86	-78	-	-78
Autres gains & pertes d'exploitation	-31	33	2	-49	33	-15
Résultat des entreprises associées & coentreprises	4	-	4	11	-	11
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-35	35	0	-9	9	0
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	13	-13	0	-14	14	0
EBITDA	352	22	374	414	3	418
Amortissements & dépréciations d'actifs	-164	33	-131	-151	35	-116
EBIT	188	55	243	263	39	302
Charges nettes sur emprunts	-28	-2	-31	-52	-	-52
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	0	-3	-3	0	-	0
Coût d'actualisation des provisions	-8	10	1	-7	-6	-12
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	2	-1	0	-2	2	0
Profit / perte (-) de la période avant impôts	153	58	211	203	35	238
Impôts sur le résultat	-153	104	-49	-99	40	-59
Profit / perte (-) de la période	0	162	162	103	75	178
attribué aux actionnaires Syensqo	-1	162	162	102	75	177
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	0	-	0	1	-	1
Résultat de base par action (en €)	0.00	1.55	1.55	0.97	0.71	1.68
Résultat dilué par action (en €)	0.00	1.57	1.56	0.97	0.71	1.68

L'**EBITDA** sur une base IFRS s'est élevé à €352 millions, contre €374 millions sur une base sous-jacente. La différence de €22 millions s'explique par les ajustements suivants apportés aux résultats IFRS afin d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- €35 millions pour ajuster le "Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure" (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs), comprenant principalement les coûts encourus pour la restructuration d'Aroma Performance et les coûts de séparation principalement liés aux services informatiques après la scission de Solvay
- €-13 millions pour ajuster les "Assainissements historiques & principaux litiges juridiques", principalement en raison de l'ajustement lié aux provisions pour l'environnement et aux frais juridiques

L'**EBIT** sur une base IFRS s'élève à €188 millions, contre €243 millions sur une base sous-jacente. La différence de €55 millions s'explique par les ajustements susmentionnés de €22 millions au niveau de l'EBITDA et €33 millions de "Amortissements & dépréciations d'actifs". Ces derniers comprennent l'impact non cash de l'allocation du prix d'acquisition (PPA), consistant en des charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles, qui sont ajustées dans les "Autres gains et pertes d'exploitation".

Les **charges financières nettes** sur une base IFRS s'élèvent à €-34 millions. Les ajustements apportés aux charges financières sur une base IFRS sont principalement :

- €-3 millions pour le reclassement des coupons sur les obligations hybrides perpétuelles, qui sont traitées comme des dividendes selon les normes IFRS et comme des charges financières dans les résultats sous-jacents
- €10 millions liés à l'impact de l'augmentation des taux d'actualisation sur les provisions environnementales
- €-2 millions liés à la réévaluation des plans d'intéressement à long terme pour lesquels les bénéficiaires recevront des actions Solvay
- €-1 millions liés à l'exclusion des résultats des investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les **impôts** sur une base IFRS s'élèvent à €-153 millions, contre €-49 millions sur une base sous-jacente. L'ajustement de €-104 millions concerne principalement des réductions de valeur sur les impôts différés sur les pertes.

Le **bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo** s'est élevé à €-1 millions sur une base IFRS et à €162 millions sur une base sous-jacente. La différence de €162 millions reflète les ajustements susmentionnés de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts sur le revenu.

Compte de résultat consolidé 9M

(en M€)	9M 2024			9M 2023		
	IFRS	Ajustements	Sous-jacent	IFRS	Ajustements	Sous-jacent
Chiffre d'affaires	5,184	-	5,184	5,466	-	5,466
dont autres produits de l'activité	219	-	219	209	0	210
dont chiffre d'affaires net	4,965	-	4,965	5,257	-	5,257
Coût des ventes	-3,447	-	-3,447	-3,576	-	-3,576
Bénéfice brut	1,737	-	1,737	1,890	-	1,890
Frais commerciaux	-229	-	-229	-213	-	-213
Frais administratifs	-519	0	-519	-385	-53	-438
Frais de recherche & développement	-245	-	-245	-248	-	-248
Autres gains & pertes d'exploitation	-129	115	-14	-133	100	-33
Résultat des entreprises associées & coentreprises	14	-	14	20	-	20
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-81	81	0	-65	65	0
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	-13	13	0	-208	208	0
EBITDA	1,005	109	1,114	1,106	217	1,324
Amortissements & dépréciations d'actifs	-470	101	-370	-448	103	-345
EBIT	535	210	745	658	320	978
Charges nettes sur emprunts	-77	0	-77	-109	-	-109
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	0	-9	-9	0	-	0
Coût d'actualisation des provisions	-20	-4	-24	-17	-6	-22
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-3	2	0	-1	1	0
Profit / perte (-) de la période avant impôts	435	199	634	532	315	847
Impôts sur le résultat	-308	150	-158	-128	-70	-197
Profit / perte (-) de la période	128	348	476	405	245	650
attribué aux actionnaires Syensqo	128	348	477	402	245	647
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	-	-1	3	-	3
Résultat de base par action (en €)	1.22	3.32	4.54	3.80	2.32	6.11
Résultat dilué par action (en €)	1.21	3.30	4.51	3.80	2.32	6.11

L'EBITDA sur une base IFRS s'est élevé à €1 005 millions, contre €1 114 millions sur une base sous-jacente. La différence de €109 millions s'explique par les ajustements suivants apportés aux résultats IFRS afin d'améliorer la comparabilité des résultats sous-jacents :

- €81 millions pour ajuster le "Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure" (sans tenir compte des éléments d'amortissement et de dépréciation d'actifs), comprenant principalement les coûts encourus pour la restructuration d'Aroma Performance et les coûts de séparation principalement liés aux services informatiques après la scission de Solvay
- €13 millions pour ajuster les "Assainissements historiques & principaux litiges juridiques", principalement en raison de l'ajustement lié aux provisions pour l'environnement et aux frais juridiques
- €15 millions pour exclure les pertes nettes liées aux couvertures énergétiques, afin de refléter la couverture économique correspondante (après le gain de la novation enregistré en 2023), inclus dans les autres gains et pertes d'exploitation.

L'EBIT sur une base IFRS s'élève à €535 millions, contre €745 millions sur une base sous-jacente. La différence de €210 millions s'explique par les ajustements susmentionnés de €109 millions au niveau de l'EBITDA et €101 millions de "Amortissements & dépréciations d'actifs". Ces derniers comprennent €101 millions pour l'impact non cash de l'allocation du prix d'acquisition (PPA), consistant en des charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles, qui sont ajustées dans les "Autres gains et pertes d'exploitation".

Les charges financières nettes sur une base IFRS s'élèvent à €-100 millions, contre €-110 millions sur une base sous-jacente. Les ajustements apportés aux charges financières sur une base IFRS sont principalement :

- €-9 millions pour le reclassement des coupons sur les obligations hybrides perpétuelles, qui sont traitées comme des dividendes selon les normes IFRS et comme des charges financières dans les résultats sous-jacents
- €-4 millions liés à l'impact de l'augmentation des taux d'actualisation sur les provisions environnementales
- €2 millions sont liés à l'exclusion des résultats des investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les impôts sur une base IFRS s'élèvent à €-308 millions, contre €-158 millions sur une base sous-jacente. L'ajustement de €150 millions concerne principalement des réductions de valeur sur les impôts différés sur les pertes et des impôts différés sur les bénéfices non rapatriés.

Le bénéfice / (perte) attribuable aux actionnaires de Syensqo s'est élevé à €128 millions sur une base IFRS et à €477 millions sur une base sous-jacente. La différence de €348 millions reflète les ajustements susmentionnés de l'EBIT, des charges financières nettes et des impôts sur le revenu.

ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS ^[1]

Compte de résultat consolidé (en M€)	IFRS			
	T3 2024	T3 2023	9M 2024	9M 2023
Chiffre d'affaires	1,688	1,675	5,184	5,466
dont autres produits de l'activité	56	46	219	209
dont chiffre d'affaires net [2]	1,633	1,629	4,965	5,257
Coût des ventes	-1,116	-1,083	-3,447	-3,576
Bénéfice brut	572	592	1,737	1,890
Frais commerciaux	-75	-71	-229	-213
Frais administratifs [3]	-174	-120	-519	-385
Frais de recherche & développement	-86	-78	-245	-248
Autres gains & pertes d'exploitation [4]	-31	-49	-129	-133
Résultat des entreprises associées & coentreprises	4	11	14	20
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure [5]	-35	-9	-81	-65
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques [6]	13	-14	-13	-208
EBIT	188	263	535	658
Charges d'emprunts [7]	-28	-54	-87	-148
Intérêts sur prêts & dépôts à court terme [7]	5	19	19	63
Autres gains & pertes sur endettement net	-5	-17	-9	-24
Coût d'actualisation des provisions	-8	-7	-20	-17
Résultat des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	2	-2	-3	-1
Profit / perte (-) de la période avant impôts	153	203	435	532
Impôts sur le résultat [8]	-153	-99	-308	-128
Profit / perte (-) de la période	0	103	128	405
attribué aux actionnaires Syensqo	-1	102	128	402
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	0	1	-1	3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base) [9]	104,721,411	105,876,417	105,053,394	105,876,417
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) [9]	105,421,780	105,876,417	105,723,810	105,876,417
Résultat de base par action (en €)	0.00	0.97	1.22	3.80
Résultat dilué par action (en €)	0.00	0.97	1.21	3.80

Etat consolidé du résultat global (en M€)	IFRS			
	T3 2024	T3 2023	9M 2024	9M 2023
Profit / perte (-) de la période	0	103	128	404
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-1	6	35	-
Ecart de conversion de filiales & coentreprises [10]	-181	109	-72	6
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	-6	2	-2	1
Éléments recyclables	-189	117	-40	7
Réévaluations de passif net au titre des prestations définies [11]	-1	-58	-30	-48
Éléments non recyclables	-1	-58	-30	-48
Impôts relatifs aux éléments recyclables et non-recyclables	4	-9	-13	-12
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés	-186	50	-82	-53
Résultat global	-186	153	45	351
attribué à Syensqo	-186	152	46	349
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	-1	1	-1	2

[1] Non vérifié. Le 9M 2024 fait l'objet d'un examen limité par les auditeurs.

[2] Comme détaillé dans le rapport d'activité, le chiffre d'affaires net de €1,6 milliard au T3 2024 est resté stable sur une base déclarée, mais a augmenté de 2 % sur une base organique par rapport au T3 2023. L'augmentation en glissement annuel est due à la hausse des volumes, en particulier dans Novocare et Composite Materials, partiellement compensée par la baisse des prix, plus particulièrement dans Specialty Polymers et Novocare.

[3] Les coûts administratifs du T3 et des 9M 2024 ne sont pas directement comparables à ceux du T3 et des 9M 2023 car les comparables 2023 n'incluent pas certains coûts alloués par la société, qui ont été pris en compte uniquement pour les indicateurs sous-jacents (€53 millions).

[4] Les autres gains et pertes d'exploitation des 9M 2024 comprennent €15 millions de pertes nettes liées aux couvertures énergétiques, « exclues de l'EBITDA sous-jacent » pour refléter la couverture économique correspondante (après le gain de la novation enregistré au cours de l'exercice 2023 avant la scission partielle). Les autres gains et pertes d'exploitation pour le T3 et les 9M 2024 comprennent également €33 millions et €101 millions respectivement de Dépréciations, amortissements et dépréciations pour ajuster l'impact non-cash de l'allocation du prix d'achat (PPA), lié aux charges d'amortissement sur les immobilisations incorporelles.

[5] Le résultat de la gestion du portefeuille et des restructurations majeures au T3 2024 et 9M 2024 se rapporte principalement aux coûts de séparation encourus dans le contexte des systèmes d'information du Groupe ainsi qu'à d'autres coûts liés à la scission partielle, tandis que les coûts du T3 et 9M 2023 se rapportent principalement aux provisions pour restructuration qui ont été comptabilisées à la suite de la préparation de la scission partielle.

[6] Le résultat du T3 et des 9M 2024 de l'assainissement de l'historique et des litiges majeurs est principalement lié aux mises à jour périodiques des passifs environnementaux du Groupe. Au cours de la période 9M 2023, le Groupe a augmenté ses provisions environnementales de €229 millions en raison du règlement conclu avec le NJDEP résolvant certaines réclamations liées aux PFAS dans le New Jersey. Le montant de 9M 2023 est partiellement compensé par le règlement final de €92 millions du litige relatif aux réclamations de Syensqo sur les violations environnementales par Edison. Le montant restant pour le T3 et le 9M 2023 est principalement lié aux mises à jour périodiques des passifs environnementaux du Groupe.

[7] Le coût des emprunts et les intérêts sur les prêts et les dépôts à court terme pour chacune des périodes présentées ne sont pas comparables car la structure du capital dans les états financiers combinés du T3 et 9M 2023 est différente de la structure du capital après la réalisation de la scission partielle.

[8] La variation de l'impôt sur le revenu au T3 et 9M 2024 par rapport au T3 et 9M 2023 est principalement due à la comptabilisation, en 2024, de provisions pour dépréciation sur les impôts différés sur les pertes. Les impôts sur le revenu des 9M 2023 comprennent les impôts différés comptabilisés pour l'augmentation de la provision PFAS.

[9] Au cours de la période précédente, Syensqo n'était pas constituée en tant que groupe sous la forme d'une société holding unique et ses actions n'étaient donc pas cotées en bourse. Aux fins de la publication d'un chiffre comparable du bénéfice par action et conformément à l'IAS 33 « Résultat par action », la direction a basé le calcul du bénéfice par action de base et dilué sur le nombre d'actions en circulation à la date de la scission partielle (105.876.417).

[10] Les écarts de conversion du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2024 sont principalement dus à l'affaiblissement de l'USD par rapport à l'EUR. Les gains du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2023 provenant des écarts de conversion des filiales et des opérations conjointes sont principalement liés au renforcement de l'USD par rapport à l'EUR au cours de la période.

[11] La réévaluation du passif net au titre des prestations définies au 9M 2024 est principalement liée à une mise à jour des hypothèses démographiques (principalement au Royaume-Uni) au cours du 2ème trimestre 2024. L'année précédente, cette réévaluation avait été effectuée au troisième trimestre 2023.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en M€)	IFRS			
	T3 2024	T3 2023	9M 2024	9M 2023
Profit / perte (-) de la période	0	103	128	405
Ajustements au profit / perte (-) de la période	315	343	884	1,062
Amortissements & dépréciations d'actifs	164	151	470	448
Résultat des entreprises associées & coentreprises	-4	-11	-14	-20
Dotations & reprises de provisions [1]	-37	39	20	373
Autres éléments non opérationnels & non cash	4	4	1	8
Charges financières nettes	35	60	100	126
Charges d'impôts	153	99	308	127
Variation du fonds de roulement [2]	-5	81	-265	-71
Utilisations de provisions	-38	-49	-119	-111
Dividendes reçus des entreprises associées & coentreprises	0	0	20	2
Impôts payés (hors impôts payés sur cession de participations)	-62	-55	-151	-207
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	210	423	497	1,080
dont flux de trésorerie liés à la Scission Partielle et à la gestion du portefeuille et exclus du Free Cash Flow [3]	-33	-12	-96	-15
Acquisition (-) de filiales	-1	0	-4	-2
Acquisition (-) de participations - Autres	-1	-5	-3	-12
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et aux parties liées	-4	-5	-4	-8
dont avec le reste du groupe Solvay	0	-5		-8
Prêts aux entreprises associées et non consolidées et parties liées	0	0		150
dont Groupe Solvay [4]	0	0		150
Cession (+) de filiales et participations	5	4	8	9
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles et incorporelles	-199	-178	-471	-506
dont immobilisations corporelles [5]	-170	-157	-388	-449
dont les investissements nécessaires à la scission partielle et exclus du Free Cash Flow	-4	0	-10	-52
dont immobilisations incorporelles	-29	-21	-83	-57
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	7	0
Modification des comptes bancaires internes avec le reste du Groupe Solvay [6]	0	302		560
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-198	118	-466	191
Acquisition (-) / Vente (+) d'actions propres [7]	-58	0	-65	0
Nouveaux emprunts [8]	0	48	1,256	426
dont Groupe Solvay	0	26		391
Remboursements d'emprunts [9]	-72	-716	-1,476	-2,215
dont Groupe Solvay	0	-642		-2,120
Variation des autres actifs financiers	-3	-16	-17	-9
Paiement de passifs locatifs	-17	-9	-44	-37
Intérêts nets reçus/(payés) [10]	-4	-11	-26	-72
Coupons payés sur obligations hybrides perpétuelles	0	0	-13	0
Dividendes aux actionnaires de Syensqo	0	0	-154	0
Dividendes aux intérêts non contrôlés	-1	-8	-1	-8
Dividendes versés au Groupe Solvay [6]		0		-436
Dividendes reçus du Groupe Solvay [6]	0	30		1,304
Autres transactions avec le Groupe Solvay [6]	0	123		-156
Injection de capital / remboursements des participations ne donnant pas le contrôle	0	0	9	
Autres	1	-2	1	-9
Flux de trésorerie des activités de financement	-154	-559	-531	-1,210
Variation nette de trésorerie & équivalents de trésorerie	-143	-18	-500	61
Ecart de conversion	-2	5	-3	-11
Trésorerie à l'ouverture	793	307	1,150	244
Trésorerie à la clôture	647	294	647	294

[1] Les dotations et reprises de provisions au T3 et au 9M 2024 sont principalement liées à la mise à jour des passifs environnementaux du Groupe. Les ajouts et reprises de provisions aux 9M 2023 sont principalement liés à l'augmentation de €229 millions des provisions suite au règlement conclu avec le NJDEP résolvant certaines réclamations liées aux PFAS dans le New Jersey, ainsi que €41 millions liés à la provision pour restructuration dans le cadre du plan de séparation.

[2] Sur 9M 2024, les variations du fonds de roulement comprennent le paiement de €167 millions au NJDEP. Voir les événements importants pour plus de détails.

[3] Les flux de trésorerie du T3 et des 9M 2024 sont principalement dus aux paiements des coûts de séparation et des impôts liés à la scission partielle.

[4] Les remboursements de prêts des entreprises associées et non consolidées et des parties liées au cours des périodes précédentes sont dus à la restructuration du financement interne en préparation de la scission partielle.

[5] L'acquisition d'immobilisations corporelles au troisième trimestre et aux neuf premiers mois de 2024 comprend respectivement €44 millions et €111 millions liés à l'expansion du site PVDF de Tavaux.

[6] Voir la note 5 Transactions avec le groupe Solvay.

[7] Voir les événements importants pour plus de détails.

[8] L'augmentation des emprunts au cours des 9M 2024 est principalement liée à l'émission d'obligations de premier rang pour un montant nominal de \$US 1,2 milliard (€1 milliard) et à l'émission d'un billet de trésorerie pour €150 millions. L'augmentation des emprunts au T3 et aux 9M 2023 est principalement liée aux emprunts structurés et aux prêts avec le groupe Solvay restant pour financer les opérations quotidiennes des entités du groupe Syensqo avant la scission partielle et entièrement réglés lors de la scission partielle.

[9] Le remboursement des emprunts au 9M 2024 se rapporte principalement au remboursement de la facilité de prêt relais (€1 355 millions) mise en place par Syensqo à la fin de 2023 en relation avec la scission de Solvay. Au T3 2024, €50 millions de papiers commerciaux ont été remboursés. Le remboursement des emprunts de 9M 2023 est principalement lié à une transaction aux États-Unis, où une entité au sein du groupe Solvay restant à payer un dividende au groupe Syensqo de \$US 1,1 milliard, ce qui a réduit pour le même montant le passif du compte bancaire interne que le groupe Syensqo avait avec cette entité appartenant au groupe Solvay restant. Les montants restants pour 2023 se rapportent principalement au règlement d'autres dettes avec le groupe Solvay restant avant la scission partielle.

[10] Les intérêts nets reçus/(payés) pour les 9M 2024 comprennent l'entrée de trésorerie de €7 millions due au règlement des instruments Treasury Lock. Voir la note 4 pour plus de détails.

Etat consolidé de la situation financière (en M€)	2024	2023
	30 septembre	31 décembre
Immobilisations incorporelles	1,578	1,659
Goodwill [1]	2,546	2,560
Immobilisations corporelles	3,603	3,494
Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	196	188
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	89	94
Participations dans des entreprises associées & des coentreprises	193	207
Autres participations	15	19
Actifs d'impôt différé [2]	410	661
Prêts & autres actifs	172	196
Autres instruments financiers	30	30
Actifs non courants	8,832	9,108
Stocks	1,278	1,244
Créances commerciales	956	907
Créances d'impôt	64	52
Dividendes à recevoir	0	1
Autres instruments financiers	60	48
Autres créances	311	385
Trésorerie & équivalents de trésorerie	647	1,150
Actifs courants	3,318	3,786
Total des actifs	12,150	12,894
Capital social	1,352	1,352
Primes d'émissions	1,022	1,022
Autres réserves	4,977	5,193
Participations ne donnant pas le contrôle	49	42
Total des capitaux propres	7,399	7,609
Provisions liées aux avantages du personnel	365	373
Autres provisions [3]	324	406
Passifs d'impôt différé	372	428
Dettes financières [4]	1,741	2,159
Autres passifs	66	76
Passifs non courants	2,867	3,442
Autres provisions [3]	147	297
Dettes financières [4]	393	154
Dettes commerciales	885	918
Dettes fiscales	39	59
Dividendes à payer	16	-
Autres passifs	403	417
Passifs courants	1,883	1,844
Total du passif	12,150	12,894

[1] La variation de l'écart d'acquisition est principalement due aux fluctuations des taux de change en 2024.

[2] Voir la note de bas de page 8 du compte de résultat consolidé pour plus de détails.

[3] Le 1er mars 2024, le règlement avec le NJDEP, consigné dans une ordonnance de consentement judiciaire, a obtenu l'approbation du tribunal et est devenu définitif et contraignant. Ainsi, au T1 2024, le règlement a été reclassé des Autres provisions aux Autres passifs courants avant d'être payé au deuxième trimestre 2024, lorsque le Groupe a effectué un paiement en espèces de €167 millions. Par conséquent, au 30 septembre 2024, les Autres provisions ont diminué du montant du règlement. Voir les événements importants pour plus de détails.

[4] Voir la note 6 pour plus de détails.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère

(en M€)	Réserves de réévaluation (à la juste valeur)										Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Obligations hybrides perpétuelles	Capitaux propres investis attribuables à Syensqo / Résultats non distribués	Ecart de conversion	Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Plans de pension à prestations définies	Réserves totales		
Solde au 31 décembre 2022					5,002	-130	4	3	44	4,922	24	4,946
Profit / perte (-) de la période	-	-	-	-	402	-	-	-	-	402	3	404
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	1	6	-1	-11	-48	-52	-1	-53
Résultat global	-	-	-	-	402	6	-1	-11	-48	349	2	352
Coût des plans de rémunération en actions	-	-	-	-	7	-	-	-	-	7	-	7
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-8	-8
Transactions avec le Groupe Solvay	-	-	-	-	1,250	2	0	-1	1	1,252	-	1,252
Autres	-	-	-	-	-1	-	1	-	-	0	-	0
Solde au 30 septembre 2023	-	-	-	-	6,660	-122	4	-9	-3	6,531	18	6,549
Solde au 31 décembre 2023	1,352	1,022	-59	494	5,079	-302	8	-39	12	5,193	42	7,608
Profit / perte (-) de la période	-	-	-	-	128	-	-	-	-	128	-1	128
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-74	-7	34	-35	-82	0	-83
Résultat global	-	-	-	-	128	-74	-7	34	-35	46	-1	45
Injection de capital provenant d'intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	9
Coût des plans de rémunération en actions	-	-	-	-	14	-	-	-	-	14	-	14
Dividendes [2]	-	-	-	-	-170	-	-	-	-	-170	-1	-172
Coupons d'obligations hybrides perpétuelles	-	-	-	-	-13	-	-	-	-	-13	-	-13
Vente / acquisition (-) d'actions propres [1]	-	-	-97	-	-	-	-	-	-	-97	-	-97
Transactions avec le Groupe Solvay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4	-	4
Solde au 30 septembre 2024	1,352	1,022	-156	494	5,042	-376	0	-5	-23	4,977	49	7,399

[1] En juin 2024, Syensqo a racheté 90 000 actions Syensqo pour un montant de €8 millions dans le cadre de la première phase du programme de rachat d'actions. La deuxième phase du programme a donné lieu à la comptabilisation d'un passif financier à court terme de 90 millions d'euros au 30 juin 2024, avec une augmentation correspondante des actions propres. Pour plus de détails, voir les informations générales et les événements importants.

[2] Conformément à la législation fiscale belge, Syensqo SA a retenu un montant correspondant à l'impôt sur les dividendes (au taux de 30% ou à un taux réduit en application des conventions fiscales applicables), payés aux actionnaires bénéficiant habituellement d'une exonération du précompte mobilier (en vertu de l'article 264/1 du Code belge des impôts sur les revenus, de l'article 106 §5 ou de l'article 106 §6 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus). Le montant sera provisoirement retenu, non versé au Trésor belge et libéré par Syensqo SA lorsque le délai d'un an sera atteint.

Avant la scission partielle, Syensqo ne constituait pas un groupe avec une société mère conformément à la norme IFRS 10 États financiers consolidés. Par conséquent, le capital social, les primes d'émission, les actions propres et les bénéfices non distribués pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période close le 30 juin 2023 ont été présentés comme des capitaux propres investis attribuables à Syensqo.

Avant la scission partielle, les écarts de change cumulés dans la conversion des opérations étrangères étaient évalués à leur valeur comptable incluse dans les états financiers consolidés du groupe Solvay pour les entités dédiées et au prorata des actifs nets transférés à Syensqo pour les entités mixtes. Les changements dans les capitaux propres qui résultent de transactions considérées comme étant immédiatement réglées par les capitaux propres et donc traitées comme des contributions ou des distributions aux actionnaires sont inclus dans la ligne "Transactions avec le groupe Solvay", dans les états des changements dans les capitaux propres. Ces contributions ou distributions aux actionnaires sont liées à des considérations spécifiques au carve-out, telles que l'allocation des coûts pour les services partagés, l'impact des résultats fiscaux recalculés sur la base des déclarations fiscales séparées, les charges de restructuration et les charges liées aux avantages sociaux, ainsi qu'à l'exécution du programme de gestion du passif.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

1. Informations générales et événements significatifs

Syensqo est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles. La publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée par le conseil d'administration le 30 octobre 2024.

Passifs environnementaux

Le 28 juin 2023, Solvay Specialty Polymers USA, LLC ("Solvay Specialty Polymers"), une filiale de Syensqo SA, et le Département de la Protection de l'Environnement du New Jersey ("NJDEP") ont annoncé un accord résolvant certaines réclamations liées aux PFAS dans le New Jersey.

L'accord, qui ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, a été structuré sous la forme d'une ordonnance de consentement judiciaire et a été présenté à la Cour américaine pour examen et approbation après une période de consultation publique. L'approbation du tribunal a été obtenue le 1er mars 2024 et est devenue définitive et contraignante.

Selon les termes de l'accord, Solvay Specialty Polymers a accepté de payer US\$75 millions au NJDEP pour les dommages aux ressources naturelles (NRD) et €100 millions pour financer les projets de remédiation PFAS du NJDEP dans les régions du New Jersey proches du site du groupe à West Deptford. Le règlement comprend des engagements pour Solvay Specialty Polymers d'achever les activités de remédiation qui ont commencé en 2013, y compris l'analyse de l'eau et du sol près du site de West Deptford. Solvay Specialty Polymers a accepté d'établir une source de financement de la réhabilitation d'un montant de US\$214 millions pour financer ces activités. Suite à ce règlement, Solvay Specialty Polymers a augmenté sa provision actuelle d'environ 250 millions de dollars américains (229 millions d'euros) au cours du deuxième trimestre 2023.

Suite à l'approbation de l'ordonnance de consentement judiciaire par la Cour américaine, un montant de US\$180 millions (€167 millions) a été reclassé des "Autres provisions (courantes)" aux "Autres passifs (courants)" au 31 mars 2024 et ce montant a été payé en avril 2024 (dans le tableau flux de trésorerie, il est inclus dans les variations du fonds de roulement pour 9M 2024). Le solde de la provision sera dépensé sur une période de 30 ans et est inclus dans les autres provisions non courantes.

La provision environnementale comptabilisée est basée sur la valeur actuelle nette des prévisions de flux de trésorerie nécessaires, pour l'année en cours et les années à venir, pour régler les obligations de remise en état. Cette provision représente les sorties de fonds estimées et ne tient pas compte des recouvrements attendus de la part de tiers, ni des indemnités d'assurance potentielles, dont la combinaison pourrait réduire de manière significative les coûts résultants.

Le groupe a présenté certaines demandes d'indemnisation au titre de son assurance responsabilité environnementale et a reçu et comptabilisé 32 millions d'euros en tant que règlement préliminaire de ces demandes d'indemnisation au titre de la police d'assurance en février 2024. D'autres indemnités d'assurance non comptabilisées et le recouvrement auprès de tiers contributeurs sont toujours en cours de discussion.

Emissions obligataires

Le 4 juin 2024, le Groupe a émis des obligations senior pour un montant nominal de US\$1,2 milliard en deux tranches :

- une obligation de US\$600 millions d'une durée de 5 ans avec un coupon fixe de 5,65 % ;
- une obligation de US\$600 millions d'une durée de 10 ans et assortie d'un coupon fixe de 5,85 %.

Le produit de l'émission d'obligations sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris le remboursement du crédit-relais mis en place par Syensqo à la fin de 2023 dans le cadre de la scission de Solvay. Le crédit-relais a été remboursé en juin 2024.

Les obligations sont comptabilisées comme des passifs financiers à long terme et évaluées au coût amorti conformément à la norme IFRS 9 Instruments financiers.

Voir la note 6 pour plus de détails.

Programme de rachat d'actions

Le 25 juin 2024, le groupe a lancé un programme de rachat d'actions. Le rachat d'actions Syensqo dans le cadre du programme vise à couvrir les obligations actuelles et futures des plans d'incitation à long terme actuels de Syensqo pour ses employés et sera effectué selon les termes et conditions de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire de Syensqo SA le 8 décembre 2023.

Dans le cadre de ce programme, Syensqo peut acquérir un maximum de 983 000 actions Syensqo. Le programme de rachat d'actions a débuté le 25 juin 2024 et s'est terminé le 23 octobre 2024 (voir événements postérieurs). Le programme de rachat d'actions peut être suspendu ou interrompu à tout moment et toutes les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions seront détenues en tant qu'actions propres.

Le calendrier des rachats d'actions dépendra de divers facteurs, notamment des conditions du marché. Syensqo fournira des mises à jour régulières sur l'avancement de ses rachats d'actions, conformément à la législation applicable.

Au cours de la période du 25 juin 2024 au 28 juin 2024 inclus, Syensqo a racheté 90 000 actions Syensqo pour un montant de €8 millions dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Les achats restants seront effectués par un intermédiaire financier indépendant dans le cadre d'un contrat de mandat discrétionnaire par lequel il s'engage à acquérir les 893 000 actions restantes pour un montant supplémentaire pouvant atteindre €90 millions. Conformément aux exigences de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe a comptabilisé un passif financier à court terme (dette financière courante) pour un montant maximum de €90 millions au 30 juin 2024 pour ce Programme de rachat d'actions avec une augmentation correspondante des actions propres.

Au 30 septembre 2024, un total de 776 292 actions avait été acquis, au cours de la deuxième phase, par l'intermédiaire financier indépendant, entraînant un passif financier de €32 millions. L'acquisition des actions restantes (116 708) dans le cadre de ce programme de rachat d'actions devrait entraîner une sortie de trésorerie inférieure à €10 millions sur la base du cours de l'action du groupe à la fin du trimestre. Une fois les actions restantes achetées, le solde du passif financier sera repris dans les capitaux propres conformément à la norme IFRS 9.

Le 30 septembre 2024, le Groupe a annoncé que le Conseil d'administration avait approuvé un plan visant à lancer un nouveau programme de rachat d'actions d'une valeur maximale de €300 millions. Ce nouveau programme n'a pas d'impact sur les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés car aucun accord contractuel n'a encore été signé avec un intermédiaire financier.

Gestion des risques liés aux pensions

Le 17 septembre 2024, le groupe a annoncé une étape importante dans son engagement continu en faveur de la stabilité financière de ses retraités aux États-Unis et au Canada, en réduisant ses obligations de pension par l'achat de contrats de rente collective. Cette décision stratégique vise à réduire les obligations brutes du groupe en matière de retraite et le risque de volatilité associé, tout en améliorant la sécurité à long terme des prestations de retraite pour ses retraités.

En août 2024, Syensqo a conclu des accords avec Pacific Life Insurance Company (« Pacific Life ») et RBC Insurance (« RBC ») pour transférer certaines de ses obligations légales et implicites en matière de pension, sans modification des prestations pour ses retraités. Ce transfert a permis de régler l'obligation brute de pension de 485 millions de dollars américains. Étant donné que les régimes étaient entièrement financés, il n'a pas entraîné de besoins supplémentaires de financement en espèces.

RBC commencera à payer et à administrer les prestations de retraite des retraités et bénéficiaires concernés au Canada à partir de décembre 2024 et Pacific Life fera de même pour les retraités et bénéficiaires américains à partir de janvier 2025.

Les obligations au titre des prestations définies aux États-Unis et au Canada ont diminué respectivement de US\$ 470 millions et de CAD 20 millions, tandis que US\$ 450 millions et CAD 20 millions d'actifs du régime ont été décomptabilisés à la suite du transfert.

Accord sur les questions fiscales aux États-Unis

Dans le cadre de la scission partielle, Syensqo et Solvay ont conclu un Accord sur les Questions Fiscales aux États-Unis ("l'AQF") destiné (entre autres) à préserver le traitement fiscal de la scission partielle et de la séparation des Activités américaines de SpecialtyCo et des Activités américaines de EssentialCo (la "scission américaine") dans le cadre de l'impôt fédéral sur le revenu.

En vertu de l'AQF américain, il est interdit à Syensqo et Solvay de prendre des mesures dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient pour conséquences que la scission partielle ou le spin-off américain (ou certaines transactions associées) ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du traitement fiscal américain prévu, ou qui pourraient compromettre les conclusions, ou qui seraient incompatibles avec la décision de l'IRS ou l'avis fiscal susmentionné.

En outre, il est généralement interdit aux parties (sous réserve de certaines exceptions dans l'AQF américain), pendant la période de deux ans suivant l'achèvement de la scission partielle, de s'engager dans certaines acquisitions, fusions, liquidations, ventes et opérations de rachat concernant leurs actions et actifs respectifs qui pourraient compromettre l'exonération fiscale de la scission partielle ou de la scission américaine aux fins de l'impôt fédéral américain sur le revenu.

Ni les obligations de Solvay ni celles de Syensqo en vertu de l'AQF américain ne sont limitées en montant ou soumises à un plafond.

Au 30 septembre 2024, Syensqo n'avait pas connaissance d'une violation ou d'une prétendue violation par elle de ses obligations en vertu de l'AQF américain, et n'avait reçu aucune notification de Solvay concernant une violation ou une prétendue violation de celui-ci.

2. Méthodes comptables

Syensqo a préparé ses états financiers consolidés intermédiaires résumés sur une base trimestrielle, conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ils n'incluent pas toutes les informations requises pour la préparation des états financiers consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les états financiers consolidés pour 2023 ont été publiés en avril 2024.

En 2023, avant la Scission Partielle, une Réorganisation Juridique a eu lieu en réalisant : (i) le transfert d'actifs, de passifs et d'activités d'entités juridiques qui entreprenaient auparavant à la fois des activités de Spécialités et des activités du Groupe Solvay restant (appelées " Entités mixtes ") vers des entités juridiques existantes ou nouvelles dédiées soit aux Activités de Spécialités, soit aux activités du Groupe Solvay restant ; et (ii) la réorganisation de la propriété au sein du Groupe Solvay de toutes les entités juridiques existantes entièrement dédiées aux Activités de Spécialités avant la Réorganisation Juridique (" Entités Dédiées "), de toutes les entités juridiques existantes qui étaient des Entités Mixtes avant la Réorganisation Juridique et desquelles les activités du Groupe Solvay restant ont été retranchées, et de toutes les nouvelles entités juridiques auxquelles les Activités de Spécialités ont été retranchées dans le cadre de la Réorganisation Juridique. La réorganisation juridique est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est exclu du champ d'application de la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". En l'absence de norme IFRS spécifiquement applicable à une telle transaction, la direction a choisi d'appliquer la méthode de la mise en commun des intérêts dans les états financiers consolidés de Syensqo, sur la base des valeurs comptables historiques des actifs et des passifs des entités qui se regroupent. Syensqo SA est l'entité continue de l'entité déclarante reflétée dans les états financiers combinés de SpecialtyCo.

La préparation des chiffres pour le groupe Syensqo en 2023 avant la date de la scission partielle et, par conséquent, les chiffres pour la période se terminant le 30 septembre 2023, ont exigé de la direction qu'elle applique des méthodes et des politiques comptables basées sur des jugements. L'application de ces jugements, y compris la manière dont les entités au sein du groupe Solvay existant ont été combinées, a affecté les montants déclarés des actifs et des passifs au 30 septembre 2023 ainsi que les montants déclarés des produits et des charges avant la date de la scission partielle.

Les jugements comptables critiques et les principales sources d'incertitude en matière d'estimation figurant dans les états financiers consolidés de 2023 restent applicables. Des mises à jour pertinentes sur des sujets spécifiques sont incluses dans ces notes et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés 2023.

Ci-dessous se trouvent les normes, interprétations et amendements qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024 et qui sont pertinents pour le Groupe. Une évaluation a été faite et ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe.

Accords de financement avec les fournisseurs - Modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7

En mai 2023, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 7 État des flux de trésorerie et à l'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir, afin de clarifier les caractéristiques des accords de financement avec les fournisseurs et d'exiger des informations supplémentaires sur ces accords. Les exigences en matière d'informations à fournir dans les amendements visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement avec les fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Les règles de transition précisent qu'une entité n'est pas tenue de fournir les informations dans les périodes intermédiaires de l'année de l'application initiale des amendements. Par conséquent, les amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe.

Amendements à l'IFRS 16 : Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié un document intitulé "Passif au titre d'un contrat de location dans le cadre d'une cession-bail (amendements à l'IFRS 16)", avec des amendements qui clarifient la manière dont un vendeur-preneur évalue ultérieurement les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences de l'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" (IFRS 15) pour être comptabilisées en tant que vente. Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du groupe.

Amendements à l'IAS 1 : Classification des passifs comme courants ou non courants

En janvier 2020 et en octobre 2022, l'IASB a publié des amendements aux paragraphes 69 à 76 de l'IAS 1 afin de préciser les exigences relatives au classement des passifs en tant que courants ou non courants. Les amendements clarifient :

- Qu'entend-on par "droit de différer le règlement" ?
- Le droit de différer le règlement doit exister à la fin de la période de reporting ;
- Que la classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report ;
- Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur sa classification.

En outre, une exigence a été introduite selon laquelle une entité doit fournir des informations lorsqu'un passif résultant d'un contrat de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect de clauses futures dans un délai de douze mois. Les amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires du groupe.

Réforme fiscale internationale - Règles du Pilier Deux - Amendements à IAS 12

La législation du Pilier Deux a été promulguée ou pratiquement promulguée dans certaines juridictions dans lesquelles le Groupe opère, notamment en Belgique où se trouve l'entité mère ultime. La législation entre en vigueur pour l'exercice financier du Groupe commençant le 1er janvier 2024.

Syensqo SA suit de près les lois adoptées par les différentes juridictions à la suite des initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne concernant l'impôt minimum mondial de 15% dans le cadre du Pilier Deux, ainsi que l'impact potentiel de ces lois.

Le Groupe a effectué les calculs du "Transitional CbCR Safe Harbour" (TCSH) sur la base des chiffres au 30 septembre 2024 et de la classification des entités selon le Pilier Deux, en partant de l'hypothèse raisonnable que le Groupe sera éligible pour la qualification CbCR ("Qualified CbCR") dans le cadre du "Safe Harbour" du Pilier Deux.

D'après notre évaluation, le Chili, les Émirats Arabes Unis et le Luxembourg sont les seules juridictions qui n'entrent pas dans le champ d'application du TCSH. Toutefois, sur la base du calcul complet du Pilier Deux qui a été effectué, l'impôt complémentaire qui serait dû est négligeable.

Les données relatives aux entités non consolidées (y compris les co-entreprises GloBE) n'ont pas été prises en compte dans l'analyse.

Sur la base de ce qui précède, aucune provision pour impôt au titre du Pilier Deux n'a été comptabilisée au 30 septembre 2024 et le Groupe, à sa connaissance, ne prévoit pas de changements significatifs dus à la mise en œuvre progressive du deuxième pilier dans diverses juridictions à l'avenir.

Le groupe continuera à effectuer des analyses techniques fiscales et à développer ses outils et processus au cours des prochains mois et continuera à impliquer, informer et éduquer les principales parties prenantes, tant internes qu'externes.

3. Présentation par segment

Syensqo est organisé par segments opérationnels, tels que décrits ci-après :

- **Materials**, comprenant les GBU Composite Materials et Speciality Polymers. Le segment Materials offre un portefeuille unique de polymères et de technologies composites de haute performance utilisés principalement dans les applications de mobilité durable. Ses solutions permettent de réduire le poids et d'améliorer les performances tout en réduisant les émissions de CO2 et en améliorant l'efficacité énergétique. Les principaux marchés desservis comprennent la mobilité de nouvelle génération dans les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique, des soins de santé et de l'électronique.
- **Consumer & Resources** offre une expertise unique en matière de formulation et d'application grâce à des formulations spécialisées personnalisées pour la chimie des surfaces et le comportement des liquides, maximisant le rendement et l'efficacité des processus dans lesquels elles sont utilisées tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Novecare, Technology Solutions, Aroma Performance, et Oil & Gas se concentrent sur des domaines spécifiques tels que les ressources (amélioration du rendement de l'extraction des métaux, des minéraux et du pétrole), les applications industrielles (telles que les revêtements) ou les biens de consommation et les soins de santé (y compris la vanilline et le guar pour les soins domestiques et personnels).
- **Corporate & Business Services** comprend les services corporate centralisés, tels que la recherche et l'innovation, les unités de cogénération dédiées aux activités de Syensqo et le développement de nouvelles activités (DNA) et les activités liées à Peroxides dans l'entité de Zhenjiang.

Rapprochement des résultats par segment, sous-jacents & IFRS

(en M€)	T3 2024	T3 2023	9M 2024	9M 2023
Chiffre d'affaires net	1,633	1,629	4,965	5,257
Materials	941	960	2,869	3,077
Consumer & Resources	692	669	2,096	2,176
Corporate & Business Services	0	0	0	4
EBITDA sous-jacent	374	418	1,114	1,324
Materials	307	325	921	1,051
Consumer & Resources	125	120	357	378
Corporate & Business Services	-59	-27	-163	-105
Amortissements & dépréciations d'actifs sous-jacents	-131	-116	-370	-345
EBIT sous-jacent	243	302	745	978
Impact comptable des Novation des couvertures énergie et des amortissements & dépréciations de l'allocation du prix d'acquisition (PPA) des sociétés acquises	-33	-33	-115	-100
Allocation des coûts corporate	-	18	-	53
Résultat de gestion de portefeuille et de restructuration majeure	-35	-9	-81	-65
Résultat d'assainissements historiques & principaux litiges juridiques	13	-14	-13	-208
EBIT	188	263	535	658
Charges financières nettes	-35	-60	-100	-126
Profit / perte (-) de la période avant impôts	153	203	435	532
Impôts sur le résultat	-153	-99	-308	-128
Profit / perte (-) de la période des activités poursuivies	0	103	128	405
Profit / perte (-) de la période	0	103	128	405
attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	0	1	-1	3
attribué aux actionnaires Syensqo	-1	102	128	402
Investissements	-211	-187	-505	-491
Materials	-141	-139	-346	-344
Consumer & Resources	-41	-42	-97	-122
Corporate & Business Services	-29	-6	-62	-25

Fonds de roulement par segment

(en M€)	Stocks		Créances commerciales		Dettes commerciales	
	30 septembre 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Materials	810	792	542	485	-388	-392
Consumer & Resources	460	444	419	380	-371	-357
Corporate and Business Services	8	9	-6	42	-126	-169
Total Syensqo	1,278	1,244	956	907	-885	-918

Le Groupe n'a pas d'impact saisonnier significatif sur ses états financiers consolidés résumés. Le Groupe a comptabilisé €3,2 million de ventes intersectorielles au 9M 2024.

Pour plus de détails sur les rapprochements entre les données sous-jacentes et les données IFRS, veuillez vous référer à la section " Business Review ". Pour plus de détails sur la performance par segment, veuillez vous référer à la note 3 de la section " Business Review ".

4. Instruments financiers

Méthodes de valorisation

Par rapport au 31 décembre 2023, il n'y a pas de changement dans les techniques d'évaluation.

Juste valeur des instruments financiers évalués à leur coût amorti

Pour tous les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière de Syensqo, la juste valeur de ces instruments financiers au 30 septembre 2024 n'est pas significativement différente de leur valeur comptable au 30 juin 2024 et au 31 mars 2024 et n'est pas significativement différente de celle publiée dans la note F32 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

(en M€)	30 septembre 2024				31 décembre 2023				Variation
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Détenus à des fins de transaction	0	8	0	8	0	12	0	12	-4
Risque de change	0	1	0	1	0	4	0	4	-3
Cours de l'action Syensqo	0	5	0	5	0	8	0	8	-3
Indice	0	1	0	1	0	2	0	2	-1
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	0	50	64	19	0	49	68	-4
Cours de l'action Solvay	14	0	0	14	19	0	0	19	-5
New Business Development	0	0	50	50	0	0	49	49	1
Couverture de flux de trésorerie	0	8	0	8	0	18	0	18	-11
Risque de change	0	7	0	7	0	9	0	9	-2
Risque d'énergie	0	0	0	0	0	6	0	6	-6
Risque CO2	0	1	0	1	0	3	0	3	-2
Instruments de capitaux propres évalués à juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	26	26	0	0	26	26	0
New Business Development	0	0	26	26	0	0	26	26	0
Total (actif)	14	15	76	105	19	30	75	124	-19
Détenus à des fins de transaction	0	-3	0	-3	0	-2	0	-2	-1
Risque de change	0	-2	0	-2	0	-2	0	-2	0
Indice	0	-1	0	-1	0	0	0	0	-1
Couverture de flux de trésorerie	0	-17	0	-17	0	-49	0	-49	32
Risque de change	0	-8	0	-8	0	-3	0	-3	-5
Risque de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	-29	0	-29	29
Risque d'énergie	0	-3	0	-3	0	-17	0	-17	14
Risque CO2	0	-6	0	-6	0	0	0	0	-6
Total (passif)	0	-20	0	-20	0	-51	0	-51	31

Le tableau "Instruments financiers évalués à la juste valeur" fournit une analyse des instruments financiers qui, après leur comptabilisation initiale, sont évalués à la juste valeur, regroupés dans les niveaux 1 à 3 en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur. Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction et comme instruments de couverture dans les couvertures de flux de trésorerie sont principalement regroupés dans les niveaux 1 et 2. Ils sont évalués à leur juste valeur sur la base de modèles de prix à terme et de swaps utilisant des calculs de valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données, notamment les taux de change au comptant et les taux d'intérêt des monnaies respectives, les écarts de base entre les monnaies respectives, les courbes des taux d'intérêt et les courbes des taux à terme de la marchandise sous-jacente. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais d'OCI et par le biais du compte de résultat sont présentés dans les niveaux 1 et 3. La juste valeur des instruments présentés au niveau 3 est mesurée sur la base des lignes directrices recommandées par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV).

Conformément aux règles internes du groupe, la responsabilité de l'évaluation du niveau de la juste valeur incombe (a) au département de la trésorerie pour les instruments financiers dérivés non liés aux services publics et les passifs financiers non dérivés, (b) au département du développement durable et de l'énergie pour les instruments financiers dérivés liés aux services publics et (c) au département des finances pour les actifs financiers non dérivés.

Le Groupe détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de reporting. Au cours du trimestre, aucun transfert de ce type n'a eu lieu.

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière de Syensqo, la juste valeur de ces instruments au 30 septembre 2024 a changé par rapport au 31 décembre 2023 en raison du règlement du swap de risque de taux d'intérêt (instrument T-Lock, passif financier de 29 millions d'euros au 31 décembre 2023) et du règlement des contrats d'énergie. Il convient de noter que la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a été appliquée au swap de taux d'intérêt et que, par conséquent, les variations de la juste valeur ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Le règlement net des intérêts (7 millions d'euros) sur ces instruments de couverture sera comptabilisé dans le compte de résultat comme faisant partie des coûts de financement, réduisant ainsi l'impact sur le compte de résultat des charges d'intérêts générées par les obligations de premier rang (émises en juin 2024), sur la durée de vie des obligations.

5. Transactions avec le groupe Solvay restant

Dividendes payés au / reçus du groupe Solvay et autres transactions avec le groupe Solvay restant

Au cours de la période de reporting précédente, Syensqo n'était pas constituée en tant que groupe sous une société holding unique et les entités dédiées et mixtes de Syensqo détenaient des investissements dans des filiales du groupe Solvay restant et vice-versa.

Ces investissements dans des filiales du groupe Solvay restant ont été éliminés via les capitaux propres dans les états financiers combinés de Syensqo pour l'exercice clos le 30 septembre 2023. En conséquence, la trésorerie provenant des dividendes payés par les Entités Syensqo dédiées ou mixtes au Groupe Solvay restant ou reçus par Syensqo des filiales du Groupe Solvay restant est présentée dans les lignes "Dividendes payés au Groupe Solvay" et "Dividendes reçus du Groupe Solvay", respectivement, dans les états consolidés des flux de trésorerie. Ils sont également inclus dans les "Transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Les flux de trésorerie associés aux augmentations de capital, aux remboursements de capital ou aux transferts de ces investissements dans des filiales du groupe Solvay restant sont également présentés dans les "Autres transactions avec le groupe Solvay" dans les états consolidés des flux de trésorerie et font maintenant partie des "Transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Certaines transactions d'exploitation et d'investissement de Syensqo sont présentées sur une "base brute" :

- les charges et produits d'exploitation sont présentés comme des flux de trésorerie d'exploitation ;
- les acquisitions et ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, filiales et autres investissements sont présentées comme des flux de trésorerie d'investissement et, simultanément, les contributions de / distributions au Groupe Solvay restant sont présentées dans le flux de trésorerie des activités de financement comme " Autres transactions avec le Groupe Solvay ", chaque fois que ces transactions ne se traduisent pas en fin de compte par des mouvements de " Trésorerie et équivalents de trésorerie " pour Syensqo.

Cela se produit pour le découpage des transactions Syensqo susmentionnées dans les entités mixtes qui sont devenues partie du groupe Solvay restant, étant donné que la "trésorerie et les équivalents de trésorerie" de ces entités ne sont pas inclus dans les états consolidés de la position financière.

Les impôts courants provenant des résultats de Syensqo dans les entités mixtes du groupe Solvay restant, les coûts de restructuration liés aux provisions réglées par le groupe Solvay restant, les charges liées aux avantages du personnel pour les obligations à prestations définies conservées par le groupe Solvay restant et les charges pour l'utilisation des actifs partagés des entités mixtes sont des exemples supplémentaires de transactions considérées comme étant immédiatement réglées par le groupe Solvay restant et accumulées dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

La présentation sur une "base brute" est considérée comme reflétant mieux la performance de l'entreprise en termes de génération de flux de trésorerie.

Les mouvements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie résultant des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement des activités du groupe Solvay restant, qui se sont produits dans les entités mixtes qui ont été intégrées à Syensqo sur la base de la réorganisation juridique, ne sont pas inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement. Ils sont plutôt présentés dans la ligne "Autres transactions avec le groupe Solvay" dans l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des variations des capitaux propres, étant donné que la variation correspondante de la "trésorerie et des équivalents de trésorerie" est incluse dans l'état consolidé de la situation financière.

Les détails de la ligne "Autres transactions avec le groupe Solvay" et la réconciliation entre les montants correspondants dans les états consolidés des flux de trésorerie et les états consolidés des variations des capitaux propres sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Transactions avec le groupe Solvay

(en M€)	T3 2024	T3 2023	9M 2024	9M 2023
Découpage des entités mixtes	-	14	-	21
Augmentation / réduction de capital, transfert d'actions avec le groupe Solvay restant	-	94	-	-193
Trésorerie et équivalents de trésorerie transférés lors de la scission	-	10	-	10
Coûts de restructuration	-	-6	-	11
Impôts courants	-	10	-	-5
Total des autres transactions avec le groupe Solvay dans le tableau des flux de trésorerie	-	123	-	-155
Dividendes payés au groupe Solvay	-	0	-	-436
Dividendes reçus du groupe Solvay	-	30	-	1,304
Impôts différés	-	3	-	-
Autres	-	-36	-	540
Total des autres transactions avec le groupe Solvay dans l'état des variations des capitaux propres	-	120	-	1,253

Dans le cadre de la mise en œuvre de la structure du capital cible (principalement aux États-Unis), une entité du groupe Solvay restant a payé un dividende au groupe Syensqo de US\$1,1 milliard, ce qui a réduit pour le même montant le passif du compte bancaire interne que le groupe Syensqo avait avec cette entité appartenant au groupe Solvay restant.

Modifications des comptes bancaires internes avec le groupe Solvay restant

Les comptes bancaires internes entre Syensqo et le groupe Solvay restant, en place sur les périodes présentées et éliminés dans le cadre des procédures de consolidation appliquées pour les états financiers consolidés du groupe Solvay, ont été réintégrés dans les états financiers consolidés de Syensqo.

Lorsque ces comptes bancaires internes, faisant partie du système de cash pooling, étaient en position d'actif structurel pour Syensqo, les changements y afférents sont présentés sur la ligne "Variation des comptes bancaires internes avec le groupe Solvay restant" dans le cadre des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

À la fin du mois de décembre 2023, il n'y a plus de comptes bancaires internes restants entre Syensqo et le Groupe Solvay restant, car les comptes ont été réglés au moment de la Scission partielle ou avant, suite à la réalisation de la Réorganisation juridique.

Services fournis par le groupe Solvay

Le groupe Solvay a fourni des services partagés à Syensqo, tels que, mais sans s'y limiter, les services fiscaux, juridiques, comptables, informatiques, les services liés au personnel et la trésorerie. Les coûts de ces services, tels qu'historiquement facturés aux activités de Syensqo et inclus dans le compte de résultat consolidé condensé sur la base de leurs montants historiques, s'élevaient à environ 100 millions € au troisième trimestre 2023 et à 300 millions € pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2023.

Le personnel et les activités liés à ces services partagés sont fournis à Syensqo par le groupe Solvay dans le cadre de contrats de services transitoires, qui sont entrés en vigueur à la date de la scission partielle.

Les coûts liés aux fonctions d'entreprise encourus au profit du groupe Solvay dans son ensemble, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts pour le Conseil d'administration de Solvay SA, l'équipe de direction exécutive, les relations avec les investisseurs et la communication d'entreprise, n'ont pas été inclus dans les états financiers combinés condensés pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2023. Ces coûts se sont élevés à 31 millions € au cours du T3 2023 et à 91 millions € pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2023 pour le groupe Solvay dans son ensemble. Sur la base de l'utilisation relative de Syensqo par rapport au reste du groupe Solvay, une partie de ces coûts d'entreprise a été incluse dans l'EBITDA sous-jacent pour €18 millions au T3 2023 et €53 millions pour la période 9M se terminant le 30 septembre 2023 (voir Rapprochement des mesures de performance alternatives à la page 10 pour plus d'informations).

6. Dette nette

(en M€)	30 septembre 2024	31 décembre, 2023
Facilités Bridge-to-Bond	-	1,338
Émission d'obligations pour un montant de 1,2 milliard d'USD en 2024	1,066	-
Obligations 2027 pour un montant de 500 millions d'EUR	498	498
Obligations Cytec	146	147
Sous-total : facilités de crédit-relais et obligations	100	0
Dettes de location	229	219
Autres dettes financières	94	111
Total des dettes financières courantes et non courantes (a)	2,133	2,313
Trésorerie & équivalents de trésorerie (b)	-647	-1,150
Autres instruments financiers (c)	-90	-78
Dette nette totale (a+b+c)	1,395	1,084

La dette financière à la fin du mois de septembre 2024 comprend €1 116 millions liés à l'émission d'obligations de premier rang en juin 2024 pour un montant nominal de US\$ 1,2 milliard. Le produit de l'émission obligataire a été utilisé pour rembourser les facilités bridge-to-bond de €1 338 millions.

Pour atténuer le risque de taux d'intérêt de l'émission d'obligations de premier rang, le Groupe a acquis des instruments de "Treasury Lock" au T4 2023. Ces instruments ont été comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie et ont été réglés après l'émission d'obligations de premier rang. Le règlement s'est traduit par une entrée de trésorerie pour le Groupe de €7 millions au T2 2024.

Les 4 et 5 septembre 2023, le groupe Solvay a annoncé les résultats des transactions de gestion du passif relatives à certaines obligations de premier rang et hybrides libellées en euros. Les transactions comprenaient une demande de consentement des détenteurs d'obligations à la substitution, effective à la réalisation de la Scission partielle, de Syensqo SA/NV à Solvay en tant qu'émetteur des €500 000 000 d'obligations à taux fixe de 2,750 % échéant le 2 décembre 2027 (ISIN : BE6282460615) (les "Obligations 2027"). Syensqo SA/NV a été substituée à Solvay en tant qu'émetteur des Obligations 2027, avec effet à la date de la Scission Partielle, et sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation à certaines conditions énoncées dans l'avis de sollicitation de consentement.

Les obligations de premier rang à 3,95 % échéant en 2025 émises par Cytec Industries Inc. (CUSIP : 232820 AK6) (les "Obligations Cytec 2025") resteront en circulation pour un montant de US\$163.495.000 (nominal). Solvay SA restera le garant des Obligations Cytec 2025 et, à compter de la date de la Scission partielle, Syensqo fournira une contre-garantie à Solvay pour tout paiement à effectuer au titre des Obligations Cytec 2025. Il n'y a pas d'impact comptable de la contre-garantie dans les états financiers consolidés condensés de Syensqo.

Les obligations Cytec arriveront à échéance en juin 2025 et sont donc reclassées en dettes financières courantes au T2 2024.

Un billet de trésorerie de €150 millions a été émis en juin 2024 et arrivera à échéance en plusieurs phases aux troisième et quatrième trimestres 2024. Un remboursement de 50 millions d'euros a été effectué au cours du troisième trimestre 2024.

Le 25 juin 2024, le groupe a lancé un programme de rachat d'actions. Le programme de rachat d'actions a été conclu le 23 octobre 2024 (voir section suivante). Conformément aux exigences de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe a comptabilisé un passif financier à court terme de €90 millions au 30 juin 2024 pour ce programme de rachat d'actions (inclus dans les « Autres dettes financières » dans le tableau ci-dessus). Au 30 septembre 2024, 776 292 actions avaient été acquises, entraînant un passif financier en cours de €32 millions.

7. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 25 octobre 2024, le Groupe a annoncé l'achèvement réussi de son programme de rachat d'actions. Le programme a été lancé le 25 juin 2024 et s'est achevé le 23 octobre 2024. Au total, 983 000 actions ont été achetées, ce qui représente environ 0,93 % des actions en circulation de Syensqo.

Le programme d'achat d'actions, autorisé par le conseil d'administration de Syensqo, a été conçu pour couvrir les obligations actuelles et futures dans le cadre des plans d'incitation à long terme actuels du groupe pour ses employés. Pendant la durée du programme, Syensqo a investi un total de €74 millions à un prix d'achat moyen de €75,64 par action.

La différence de €24 millions entre le passif financier en cours au 30 septembre 2024 (€32 millions) et le montant payé pour les achats d'actions restants (€8 millions) depuis le 1er octobre 2024 sera reprise via les capitaux propres.

8. Déclarations des personnes responsables

Ilham Kadri, Directrice Générale, et Christopher Davis, Directeur Financier, du Groupe Syensqo, déclarent qu'à leur connaissance:

- L'information financière consolidée résumée, préparée conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union européenne, reflète une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Syensqo ;
- Le rapport de gestion contient une présentation fidèle des événements importants survenus au cours de 9M 2024, et de leur impact sur l'information financière consolidée résumée ;
- Les principaux risques et incertitudes sont conformes à l'évaluation divulguée dans la section Gestion des risques du rapport annuel intégré 2023 de Syensqo, compte tenu de l'environnement économique et financier actuel.

Rapport du commissaire à l'organe d'administration de Syensqo SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2024

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé de la situation financière de Syensqo SA arrêté au 30 septembre 2024 ainsi que le compte de résultats consolidé, des états consolidés du résultat global, des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de 9 mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). L'organe d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2024 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Diegem, 4 novembre 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Marie Kaisin *
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

Ref: 25MK0010

GLOSSAIRE

Activités abandonnées : composante du Groupe dont le Groupe s'est séparé ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- Représente une branche d'activité ou une zone géographique d'opérations importante et distincte
- Fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une branche d'activité ou d'une zone géographique d'opérations importante et distincte ; ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Ajustements : chacun de ces ajustements apportés aux résultats IFRS est considéré comme étant de nature et / ou de valeur significative. L'exclusion de ces éléments de la mesure des profits fournit aux lecteurs des informations supplémentaires pertinentes sur la performance sous-jacente du Groupe au fil du temps, car elle est cohérente avec la manière dont la performance de l'entreprise est rapportée au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif. Ces ajustements comprennent :

- Résultats de la gestion de portefeuille et des restructurations majeures,
- Résultats de l'assainissement de l'héritage et de litiges importants,
- Amortissement des actifs incorporels résultant de l'allocation du prix d'achat (PPA) et de l'augmentation des stocks dans la marge brute,
- Les résultats financiers nets liés aux variations des taux d'actualisation, les coupons des obligations hybrides déduits des capitaux propres selon les normes IFRS et les effets de la gestion de la dette (comprenant principalement les gains/(pertes)) liés au remboursement anticipé de la dette,
- Ajustements du résultat des capitaux propres pour les gains ou pertes de valeur, les gains ou pertes de change non réalisés sur la dette et la contribution au résultat des capitaux propres IFRS des investissements en capitaux propres cédés au cours de la période,
- Résultats des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur,
- les gains et pertes liés à la gestion des couvertures de CO2 non comptabilisées comme couvertures de flux de trésorerie, reportés dans les ajustements jusqu'à l'échéance de la couverture économique,
- Réévaluation des plans d'incitation à long terme liés aux actions du groupe Solvay et des instruments de couverture correspondants,
- Effets fiscaux liés aux éléments énumérés ci-dessus et à la charge ou au produit d'impôt des années précédentes.

Tous les ajustements précités s'appliquent aux activités poursuivies et aux activités abandonnées, et incluent les impacts sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Autres produits de l'activité : produits comprenant essentiellement les transactions de négoce de matières premières et d'utilités et les autres revenus considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et au cœur de métier de Syensqo.

Cash conversion est un ratio utilisé pour mesurer la conversion de l'EBITDA en cash. Il est défini comme suit : $((EBITDA \text{ sous-jacent} + / - \text{Variation du besoin en fonds de roulement} - \text{Dépenses d'investissement de maintenance}) / EBITDA \text{ sous-jacent})$. Les dépenses d'investissement de maintien comprennent les dépenses d'investissement pour la maintenance, la mise en œuvre de la stratégie One Planet et les initiatives de transformation numérique, ainsi que le paiement des obligations locatives.

Cash flow provenant des activités opérationnelles, ou cash flow opérationnel, sont ceux générés/(utilisés par) les principales activités productrices de revenus du groupe et d'autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

CGU : Cash Generating Unit - Unité génératrice de cash

Charges financières nettes : charges nettes sur emprunts et coûts d'actualisation des provisions (à savoir celles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux engagements HSE).

Charges nettes sur emprunts : coûts des emprunts, nets des intérêts sur prêts et produits de placement et autres gains et pertes sur la dette nette.

Chiffre d'affaires net : Vente de biens et prestations de services à valeur ajoutée liées au savoir-faire et aux métiers de Syensqo. Le chiffre d'affaires net exclut les Autres produits de l'activité.

Cotisations obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés : pour les régimes capitalisés, les contributions aux actifs des régimes correspondant aux montants devant être versés au cours de la période considérée, conformément aux accords passés avec les fiduciaires ou la réglementation, ainsi que, pour les régimes non capitalisés, les prestations versées aux bénéficiaires.

Conversion en cash est un ratio utilisé pour mesurer la conversion d'EBITDA en cash. Il est défini comme suit : $(EBITDA \text{ sous-jacent} + \text{Capex des activités poursuivies}) / EBITDA \text{ sous-jacent}$.

Croissance organique : croissance du chiffre d'affaires net ou de l'EBITDA sous-jacent, à l'exclusion des changements de périmètre (liés à de petites fusions et acquisitions n'entraînant pas de retraitements) et des effets de conversion des devises. Le calcul est effectué en rebasant la période précédente au périmètre d'activité et au taux de conversion des devises de la période actuelle.

CTA : Currency Translation Adjustment : écart de conversion.

Désendettement opérationnel : Réduction des passifs (dette financière nette ou provisions) à travers la performance opérationnelle uniquement, i.e. hors impacts fusions et acquisitions et périmètre, ainsi que les impacts de réévaluations (changement de taux de change, d'inflation, de mortalité, d'actualisation).

Dette nette financière : Dettes financières non courantes + Dettes financières courantes - Trésorerie & équivalents de trésorerie - Autres instruments financiers. La dette nette financière sous-jacente a pour effet de retraiter en dette 100% des obligations hybrides perpétuelles,

considérées comme des capitaux propres selon les normes IFRS. C'est un indicateur clé de la solidité de la situation financière du Groupe, et qui est largement utilisé par les agences de notation.

EBIT : Résultat avant intérêts et impôts. C'est un indicateur de performance qui mesure la rentabilité opérationnelle du Groupe quelle que soit la structure de financement.

EBITDA : Résultat avant intérêts, impôts et amortissements. Le Groupe a inclus l'EBITDA comme indicateur de performance alternatif car la direction estime que la mesure fournit des informations utiles pour évaluer la rentabilité opérationnelle du Groupe ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels.

Effet de levier (ou ratio de levier) : Dette nette / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois. Effet de levier sous-jacent = dette nette sous-jacente / EBITDA sous-jacent des 12 derniers mois.

Prix nets : Différence entre la variation des prix de vente et la variation des coûts variables.

Fonds de roulement net : Stocks, créances commerciales et autres créances courantes, moins dettes commerciales et autres dettes courantes.

Free cash flow : Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions ou aux cessions de filiales, des sorties de trésorerie liées aux contributions volontaires aux régimes de retraite, étant donné qu'elles sont de nature à réduire l'effet de levier en tant que remboursement de la dette, et des flux de trésorerie liés à la gestion interne du portefeuille, tels que les coûts externes non récurrents du découpage interne et les impôts y afférents...), les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de filiales et des flux de trésorerie associés au projet de scission partielle), et les autres investissements, et à l'exclusion des prêts aux entreprises associées et des participations non consolidées, et de la comptabilisation des créances facturées), le paiement des dettes de location, et l'augmentation/diminution des emprunts liés à l'assainissement de l'environnement. Avant l'adoption de la norme IFRS 16, les paiements au titre des contrats de location simple étaient inclus dans les flux de trésorerie disponibles. Suite à l'application de la norme IFRS 16, les contrats de location étant généralement considérés comme étant de nature opérationnelle, les flux de trésorerie disponibles intègrent le paiement du passif locatif (à l'exclusion des charges d'intérêts). L'exclusion de cet élément dans le flux de trésorerie disponible se traduirait par une amélioration significative du flux de trésorerie disponible par rapport aux périodes précédentes, alors que les opérations elles-mêmes n'ont pas été affectées par la mise en œuvre de l'IFRS 16. Il s'agit d'une mesure de la génération de trésorerie, de l'efficacité du fonds de roulement et de la discipline en matière de capital du groupe.

Free cash flow aux actionnaires de Syensqo : Free cash flow après le paiement des intérêts nets, des coupons sur obligations hybrides perpétuelles et des dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle. Cela représente le cash-flow disponible aux actionnaires de Syensqo pour payer leur dividende et/ou réduire la dette financière nette.

Free cash flow conversion ou **conversion des flux de trésorerie disponible** : est calculé comme le rapport entre les flux de trésorerie disponibles aux actionnaires de Syensqo sur les 12 derniers mois en glissement (avant compensation des dividendes versés aux actionnaires ne donnant pas le contrôle) et l'EBITDA sous-jacent sur les 12 derniers mois en glissement.

GBU : Global business unit - Unité opérationnelle globale.

IFRS : International Financial Reporting Standards.

Gearing (ratio d'endettement) est une mesure de la structure du capital et se définit comme suit : Dette nette sous-jacente / (Dette nette sous-jacente + Fonds propres).

Indicateurs extra-financiers : Indicateurs utilisés pour mesurer la performance de l'entreprise en matière de développement durable, en complément des indicateurs financiers. Syensqo a sélectionné 5 indicateurs qui sont inclus dans l'initiative ONE Planet.

Investissements (Capex) : Montants payés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, et les montants payés pour les dettes de location (à l'exclusion des intérêts versés), présentées dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, à l'exclusion de l'acquisition d'actifs liés au projet de scission partielle. Cet indicateur est utilisé pour gérer les capitaux employés dans le groupe.

Intensité de Recherche & innovation : ratio entre recherche & innovation / chiffre d'affaires net.

LTM : Last Twelve Months - Douze derniers mois

OCI : Other Comprehensive Income - Autres éléments du résultat global.

PP : Point de pourcentage, utilisé pour exprimer l'évolution de ratios.

BPS : Point de base, utilisée pour exprimer l'évolution des ratios.

PPA : Allocation du Prix d'Acquisition - impacts comptables des acquisitions, concernant essentiellement Rhodia et Cytec.

Pricing power : la capacité à créer un effet prix nets positif.

Recherche & innovation : coûts de recherche et développement reconnus dans le compte de résultats et en tant que capex, avant déduction des subsides, royalties et des charges d'amortissements y relatifs. Cet indicateur mesure l'effort de trésorerie total dans la recherche et l'innovation, que les coûts aient été passés en charges ou capitalisés.

Résultat de base par action : Résultat net (part Syensqo) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, après déduction des actions propres rachetées pour couvrir les programmes de stocks options.

Résultat dilué par action : Résultat net (part Syensqo) divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

Résultats des assainissements historiques et des principaux litiges juridiques comprend :

- Les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des actifs de production en activité (fermeture de sites, productions abandonnées, pollution des années antérieures) ;
- L'impact des principaux litiges juridiques.

Résultat de gestion et réévaluations de portefeuille comprend :

- Les gains et pertes sur vente de filiales, entreprises communes, co-entreprises, et entreprises associées qui ne sont pas qualifiées en tant qu'activités abandonnées ;
- Les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- Les coûts opérationnels non récurrents liés à la gestion interne du portefeuille (carve-out des principales lignes d'activités)
- Les gains et pertes sur vente de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- Les coûts de restructuration induits par la gestion du portefeuille et de restructurations importantes, y compris les pertes de valeur résultant de la cessation d'une activité ou de la fermeture d'un site ;
- Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation réalisés sur les UGT.

Il ne comprend pas les impacts comptables non cash des amortissements résultant du PPA des acquisitions.

Revenus provenant d'activités non essentielles : Revenus comprenant principalement des transactions de négoce de matières premières et de services publics et d'autres revenus, considérés comme ne correspondant pas au savoir-faire et à l'activité principale de Syensqo.

ROCE : Rendement sur capitaux employés, calculé comme le ratio entre l'EBIT sous-jacent (avant ajustement pour l'amortissement du PPA) et les capitaux employés. Les capitaux employés comprennent le fonds de roulement net, les immobilisations corporelles et incorporelles, le Goodwill, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, les participations dans des entreprises associées et les coentreprises et d'autres participations. Ils sont calculés comme la moyenne de la situation à la fin des 4 derniers trimestres.

SOP : Stock Option Plan.

Sous-jacent : Les résultats sous-jacents sont censés fournir une indication davantage comparable de la performance fondamentale de Syensqo sur les périodes de référence. Ils sont définis comme étant les chiffres IFRS, ajustés pour les « Ajustements » définis ci-dessus. Ils fournissent aux lecteurs des informations supplémentaires sur la performance sous-jacente du Groupe dans le temps, ainsi que sur sa situation financière, et sont cohérents avec la manière dont la performance et la situation financière de l'entreprise sont communiquées au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif.

Taux d'impôts sous-jacent : Impôts sur le revenu / (Résultat avant impôts - Résultat des entreprises associées et des coentreprises) - tous déterminés sur une base sous-jacente. L'ajustement du dénominateur concernant les entreprises associées et les coentreprises est effectué car ces contributions sont déjà nettes d'impôts sur le revenu. Cela donne une indication du taux d'imposition dans l'ensemble du groupe.

Contacts

Investors & Analysts

Sherief Bakr
+44 7920 575 989

Bisser Alexandrov
+33 607 635 280

Loïc Flament
+32 478 69 74 20

Callie Gauzer
+1 908 642 7363

investor.relations@syensqo.com

Media

Perrine Marchal
+32 478 32 62 72

Laetitia Schreiber
+32 487 74 38 07

media.relations@syensqo.com

Informations prospectives

Ce communiqué peut contenir des informations prospectives. Les déclarations prospectives décrivent les attentes, plans, stratégies, objectifs, événements futurs ou intentions. La réalisation des déclarations prospectives contenues dans ce communiqué est sujette à des risques et à des incertitudes en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris des facteurs économiques d'ordre général, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change; l'évolution des conditions de marché, la concurrence des produits, la nature du développement d'un produit, l'impact des acquisitions et des désinvestissements, des restructurations, du retrait de certains produits; du processus d'approbation réglementaire, des scénarii globaux des projets de R&I et d'autres éléments inhabituels. Par conséquent, les résultats réels ou événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Si de tels risques connus ou inconnus ou des incertitudes se concrétisent, ou si nos hypothèses s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux anticipés. La société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ses déclarations prospectives.

A propos de Syensqo

Syensqo est une entreprise fondée sur la science qui développe des solutions novatrices permettant d'améliorer notre façon de vivre, de travailler, de voyager et de nous divertir. Inspirés par les congrès scientifiques initiés par Ernest Solvay en 1911, nous réunissons des talents brillants qui repoussent sans cesse les limites de la science et de l'innovation au profit de nos clients, avec plus de 13 000 employés.

Nous développons des solutions qui contribuent à offrir des produits plus sûrs, plus propres et plus durables, que l'on retrouve dans l'habitat, l'alimentation, et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils électroniques et les soins de santé. Notre force d'innovation nous permet de concrétiser l'ambition d'une économie circulaire et d'explorer des technologies révolutionnaires qui feront progresser l'humanité.

Ressources relatives aux Relations Investisseurs

- [Informations financières](#)
- [Stratégie](#)
- [Le titre Syensqo](#)
- [Obligations et notation financière](#)
- [Separation documents](#)
- [Webcasts, présentations et podcasts](#)
- [Rapport Annuel Intégré 2023](#)
- [S'inscrire à notre liste de diffusion](#)

